

# 5. Comptes consolidés 2023

État du résultat net consolidé

État du résultat global consolidé

État de la situation financière consolidée

État des variations des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## État du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>5 805,3</b>	<b>5 101,2</b>
Charges de personnel	5.1	- 3 577,1	- 3 150,5
Achats et charges externes	4.2.1	- 1 471,9	- 1 331,3
Impôts et taxes		- 42,6	- 42,8
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		- 178,6	- 141,7
Autres produits et charges opérationnels courants	4.2.2	13,0	18,3
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>		<b>548,2</b>	<b>453,1</b>
en % du CA		9,4 %	8,9 %
Charges liées aux stock-options et assimilées	5.4	- 43,0	- 23,2
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	8.2	- 38,0	- 32,3
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>467,2</b>	<b>397,6</b>
en % du CA		8,0 %	7,8 %
Autres produits et charges opérationnels	4.2.3	- 137,4	- 36,3
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>329,9</b>	<b>361,3</b>
en % du CA		5,7 %	7,1 %
Coût de l'endettement financier net	12.1.1	- 19,5	- 8,7
Autres produits et charges financiers	12.1.2	- 16,3	- 5,7
Charge d'impôt	6.1	- 111,7	- 83,2
Résultat net des entreprises associées	10.1	6,7	- 14,7
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>189,1</b>	<b>249,0</b>
Résultat net des activités cédées		-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>189,1</b>	<b>249,0</b>
en % du CA		3,3 %	4,9 %
Intérêts ne conférant pas le contrôle	14.1.5	5,4	1,2
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>183,7</b>	<b>247,8</b>
en % du CA		3,2 %	4,9 %
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)</b>	Notes		
Résultat de base par action	14.2	9,08	12,23
Résultat dilué par action	14.2	8,94	12,13

## État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>189,1</b>	<b>249,0</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	5.3.1	- 29,6	127,2
Effets d'impôts		6,2	- 33,4
Éléments relatifs aux entreprises associées	10.2	- 0,4	0,1
Variation de la juste valeur des actifs financiers (titres non consolidés)		1,2	16,7
<b>Sous-total des éléments comptabilisés par capitaux propres et non recyclables en résultat</b>		<b>- 22,6</b>	<b>110,7</b>
Différences de conversion	14.1.4	9,7	- 58,4
Variation des couvertures d'investissement net		- 10,6	14,7
Effets d'impôts sur couvertures d'investissement net		1,9	- 4,3
Variation des couvertures de flux de trésorerie		- 5,1	0,7
Effets d'impôts sur couvertures de flux de trésorerie		1,4	- 0,1
Éléments relatifs aux entreprises associées		- 2,3	4,6
<b>Sous-total des éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables en résultat</b>		<b>- 5,0</b>	<b>- 42,8</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts</b>		<b>- 27,6</b>	<b>67,9</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>161,4</b>	<b>316,9</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle	14.1.5	9,3	3,4
<b>Part du Groupe</b>		<b>152,2</b>	<b>313,5</b>

## État de la situation financière consolidée

Actif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Écarts d'acquisition	8.1	2 668,9	1 943,9
Immobilisations incorporelles	8.2	211,7	166,7
Immobilisations corporelles	8.3	164,6	141,5
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	457,1	359,9
Titres de participation mis en équivalence	10.2	185,9	183,5
Autres actifs non courants	7.1	73,8	114,0
Engagements de retraite et assimilés	5.3	40,6	38,5
Impôts différés actifs	6.3	188,3	127,0
<b>Actif non courant</b>		<b>3 990,9</b>	<b>3 075,1</b>
Clients et comptes rattachés	7.2	1 372,4	1 104,2
Autres actifs courants	7.3	515,5	410,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.2	191,7	355,9
<b>Actif courant</b>		<b>2 079,6</b>	<b>1 870,7</b>
Actifs destinés à la vente		-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>6 070,5</b>	<b>4 945,8</b>
<b>Capitaux propres et passif (en millions d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Capital		20,5	20,5
Primes		531,5	531,5
Réserves consolidées et autres réserves		1 324,7	1 298,3
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>1 876,7</b>	<b>1 850,3</b>
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>48,4</b>	<b>43,1</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14.1</b>	<b>1 925,1</b>	<b>1 893,4</b>
Emprunts et dettes financières – part non courante	12.3	619,5	320,1
Dettes sur biens pris en location – part non courante	9.2	392,9	312,8
Impôts différés passifs	6.3	90,0	68,5
Engagements de retraite et assimilés	5.3	226,2	190,3
Provisions non courantes	11.1	59,4	51,8
Autres dettes non courantes	7.4	21,6	15,5
<b>Passif non courant</b>		<b>1 409,5</b>	<b>959,0</b>
Emprunts et dettes financières – part courante	12.3	518,2	187,7
Dettes sur biens pris en location – part courante	9.2	110,0	77,7
Provisions courantes	11.1	53,9	46,7
Fournisseurs et comptes rattachés		354,5	318,2
Autres dettes courantes	7.5	1 699,2	1 463,0
<b>Passif courant</b>		<b>2 735,9</b>	<b>2 093,4</b>
Passifs destinés à la vente		-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>4 145,4</b>	<b>3 052,4</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>6 070,5</b>	<b>4 945,8</b>

## État des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<b>AU 31/12/2021</b>	<b>20,5</b>	<b>531,5</b>	<b>- 51,6</b>	<b>1 209,1</b>	<b>- 63,0</b>	<b>1 646,5</b>	<b>49,0</b>	<b>1 695,5</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	22,3	-	22,3	0,2	22,5
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 17,0	- 19,8	-	- 36,8	-	- 36,8
Dividendes ordinaires	-	-	-	- 65,1	-	- 65,1	- 6,4	- 71,5
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	- 30,0	-	- 30,0	- 3,1	- 33,2
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 17,0</b>	<b>- 92,7</b>	<b>-</b>	<b>- 109,7</b>	<b>- 9,3</b>	<b>- 119,0</b>
Résultat net de la période	-	-	-	247,8	-	247,8	1,2	249,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	65,7	65,7	2,2	67,9
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>247,8</b>	<b>65,7</b>	<b>313,5</b>	<b>3,4</b>	<b>316,9</b>
<b>AU 31/12/2022</b>	<b>20,5</b>	<b>531,5</b>	<b>- 68,6</b>	<b>1 364,2</b>	<b>2,7</b>	<b>1 850,3</b>	<b>43,1</b>	<b>1 893,4</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	38,1	-	38,1	0,1	38,2
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 26,9	- 11,5	-	- 38,4	-	- 38,4
Dividendes ordinaires	-	-	-	- 87,6	-	- 87,6	- 7,0	- 94,6
Variations de périmètre	-	-	-	- 37,9	-	- 37,9	3,0	- 34,9
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 26,9</b>	<b>- 98,9</b>	<b>-</b>	<b>- 125,8</b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 129,7</b>
Résultat net de la période	-	-	-	183,7	-	183,7	5,4	189,1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 31,5	- 31,5	3,9	- 27,6
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>183,7</b>	<b>- 31,5</b>	<b>152,2</b>	<b>9,3</b>	<b>161,4</b>
<b>AU 31/12/2023</b>	<b>20,5</b>	<b>531,5</b>	<b>- 95,5</b>	<b>1 449,0</b>	<b>- 28,8</b>	<b>1 876,7</b>	<b>48,4</b>	<b>1 925,1</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts ne conférant pas le contrôle)</b>		<b>189,1</b>	<b>249,0</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions		291,6	189,4
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		5,4	- 2,0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	5.4	37,1	21,4
Plus et moins-values de cession		1,3	3,7
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	10.1	- 6,7	14,7
Coût de l'endettement financier net (y compris liés aux dettes sur biens pris en location)	12.1.1	31,0	15,0
Dividendes de titres non consolidés		-	- 0,1
Charge d'impôt	6.1	111,7	83,2
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité avant variations des besoins en fonds de roulement (A)</b>		<b>660,3</b>	<b>574,4</b>
Impôt versé (B)		- 82,6	- 87,8
Variation du besoin en fonds de roulement (B.F.R.) lié à l'activité (C)	13.2	44,9	17,1
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)</b>		<b>622,6</b>	<b>503,6</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 100,6	- 94,2
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6,9	0,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 8,6	- 4,9
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	0,7
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		- 912,4	- 13,1
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		2,7	2,8
Encaissements/(Décaissements) liés aux prêts et avances consentis		- 3,2	- 4,5
Intérêts financiers nets reçus		4,3	- 0,2
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>		<b>- 1 010,9</b>	<b>- 113,2</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		-	-
Rachats et reventes d'actions propres		- 26,1	- 17,5
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	14.1.3	- 87,5	- 65,0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		- 7,0	- 6,6
Encaissements/(Décaissements) liés aux emprunts	13.1	492,6	- 33,5
Loyers décaissés		- 106,0	- 94,5
Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)		- 24,4	- 11,0
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies		- 12,3	- 18,9
Autres flux liés aux opérations de financement		- 0,9	0,6
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>		<b>228,4</b>	<b>- 246,5</b>
Incidence des variations des cours des devises (G)		- 4,8	- 4,6
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>		<b>- 164,7</b>	<b>139,3</b>
Trésorerie d'ouverture		356,2	216,9
Trésorerie de clôture	12.2	191,5	356,2

## Notes aux états financiers consolidés

**Note 1 Principes comptables**

- 1.1 Base de préparation
- 1.2 Application de nouvelles normes et interprétations
- 1.3 Estimations et jugements comptables déterminants
- 1.4 Format et conversion des états financiers

**Note 2 Périmètre de consolidation**

- 2.1 Principales acquisitions
- 2.2 Autres évolutions du périmètre

**Note 3 Information sectorielle**

- 3.1 Résultats sectoriels
- 3.2 Ventilation par pays du chiffre d'affaires
- 3.3 Ventilation par pays des actifs non courants

**Note 4 Résultat opérationnel**

- 4.1 Analyse du chiffre d'affaires par pôle
- 4.2 Autres produits et charges du Résultat opérationnel

**Note 5 Avantages au personnel et paiements fondés en actions**

- 5.1 Charges de personnel
- 5.2 Effectifs
- 5.3 Engagements de retraite et assimilés
- 5.4 Paiements fondés en actions
- 5.5 Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

**Note 6 Impôts sur les résultats**

- 6.1 Charge d'impôt
- 6.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif
- 6.3 Impôts différés actifs et passifs

**Note 7 Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers**

- 7.1 Autres actifs financiers non courants
- 7.2 Clients et comptes rattachés
- 7.3 Autres actifs courants
- 7.4 Autres dettes non courantes
- 7.5 Autres dettes courantes

**Note 8 Immobilisations incorporelles et corporelles**

- 8.1 Écarts d'acquisition
- 8.2 Autres immobilisations incorporelles
- 8.3 Immobilisations corporelles

**Note 9 Contrats de location**

- 9.1 Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location
- 9.2 Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

**Note 10 Titres mis en équivalence**

- 10.1 Résultat net des entreprises associées
- 10.2 Valeur au bilan des entreprises associées

**Note 11 Provisions et passifs éventuels**

- 11.1 Provisions courantes et non courantes
- 11.2 Passifs éventuels

**Note 12 Financement et gestion des risques financiers**

- 12.1 Charges et produits financiers
- 12.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 12.3 Emprunts et dettes financières - Endettement financier net
- 12.4 Instruments financiers inscrits au bilan
- 12.5 Gestion des risques financiers

**Note 13 Flux de trésorerie**

- 13.1 Variation de l'endettement financier net
- 13.2 Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie
- 13.3 Autres flux de trésorerie du tableau des flux de trésorerie consolidé

**Note 14 Capitaux propres et résultat par action**

- 14.1 Capitaux propres
- 14.2 Résultats par action

**Note 15 Transactions avec les parties liées**

- 15.1 Transactions avec les entreprises associées et sociétés non consolidées
- 15.2 Filiales et participations

**Note 16 Engagements hors bilan**

- 16.1 Engagements donnés liés à l'activité courante
- 16.2 Engagements reçus

**Note 17 Événements postérieurs À la clôture de la période****Note 18 Liste des sociétés du groupe****Note 19 Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 21 février 2024.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

### 1.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm).

### 1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

#### 1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 consistent principalement en les amendements à :

- IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » au sujet de la définition des estimations comptables et ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » sur l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas d'effet sur les états financiers consolidés et leurs notes.

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » a aussi été amendée pour prendre en compte la réforme fiscale internationale et les règles du Pilier Deux de l'OCDE. Ses effets sont présentés en note 6 Impôts sur les résultats.

Par ailleurs, l'IFRS Interpretation Committee (IFRS IC) a publié au cours du premier semestre de l'exercice 2023 une décision définitive relative à la définition d'un contrat de location et aux droits de substitution dans IFRS 16 « Contrats de location ». Applicable en 2023, elle n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe. L'IFRS IC a également amendé IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" au sujet des paiements conditionnels au maintien à l'emploi postérieurement à l'acquisition des vendeurs d'une entité acquise. Ces deux interprétations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

#### 1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas identifié de nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2023 et pouvant être appliqués de manière anticipée.

### 1.3. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application de ses méthodes comptables.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- la reconnaissance des revenus (cf. note 4.1) ;
- les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 5.3) ;
- la valorisation d'actifs d'impôts différés (note 6.3) ;
- la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition (cf. note 8.1.) ;
- les durées de location et les valorisations des actifs et passifs des biens pris en location (cf. note 9) ;
- la valeur recouvrable des titres des entreprises associées inscrits au bilan (cf. note 10.2) ;
- les provisions pour risques (cf. note 11.1).

Ces jugements et estimations comptables tiennent compte de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et notamment de la démarche de transition des activités vers l'objectif de neutralité climatique du programme *Climate Neutral Now*. Cela est notamment reflété dans les projections utilisées pour valoriser les actifs. Cela l'est aussi dans les consommations présentées au compte de résultat, notamment la consommation électrique réalisée par des énergies renouvelables issues de contrats d'électricité verte en direct auprès des fournisseurs ou en utilisant des certificats de garantie d'origine.

Par ailleurs, les activités du Groupe ont un rôle mineur dans l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, comme le montre son reporting de Taxonomie verte présenté au chapitre 4 Responsabilité d'entreprise, paragraphe 3.6.

Enfin, Le Groupe estime, à ce jour, ne pas être affecté par la survenance d'événements climatiques majeurs.

## 1.4. Format et conversion des états financiers

### 1.4.1. Format des états financiers

Sopra Steria Group s'appuie pour la présentation de ses états financiers consolidés sur la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2013-03 en date du 7 novembre 2013 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative aux coûts et aux avantages accordés aux bénéficiaires des plans de stock-options, d'actions gratuites et d'actionnariat salarié ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le *Résultat opérationnel* est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les *Autres produits et charges opérationnels*. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, le Groupe distingue l'*EBITDA* au sein de l'analyse de la *Variation de l'endettement financier net*. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

### 1.4.2. Conversion des états financiers

#### a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra Steria Group.

#### b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Autres éléments du résultat global* et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion (cf. note 14.1.4).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupes ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

1 €/Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2023	Exercice 2022	31/12/2023	31/12/2022
Couronne norvégienne	11,4248	10,1026	11,2405	10,5138
Couronne suédoise	11,4788	10,6296	11,0960	11,1218
Dinar tunisien	3,3556	3,2568	3,3969	3,3289
Dirham marocain	10,9532	10,6438	10,9017	11,1608
Dollar américain	1,0813	1,0530	1,1050	1,0666
Dollar de Singapour	1,4523	1,4512	1,4591	1,4300
Franc suisse	0,9718	1,0047	0,9260	0,9847
Livre sterling	0,8698	0,8528	0,8691	0,8869
Réal brésilien	5,4010	5,4399	5,3618	5,6386
Roupie (Inde)	89,3001	82,6864	91,9045	88,1710
Zloty polonais	4,5420	4,6861	4,3395	4,6808

**c. Conversion des transactions en devises**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, en *Autres produits et charges opérationnels courants* pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en *Autres produits et charges financiers* pour les autres.

**d. Hyperinflation au Liban**

L'économie du Liban est une économie en hyperinflation. IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » définit les retraitements à apporter dans cette situation.

La monnaie fonctionnelle de la filiale du Groupe dans ce pays est le dollar américain. Dans cette situation, la norme ne requiert aucun ajustement.

## NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

**Méthodes de consolidation**

La société Sopra Steria Group est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra Steria Group sont consolidés par intégration globale. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- il est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 18.

### 2.1. Principales acquisitions

En 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **CS Group** – Le 28 février 2023, Sopra Steria Group SA a pris le contrôle de CS Group. Cette acquisition a été réalisée par l'acquisition d'un bloc principal représentant 29,73 % du capital et par l'exercice des promesses de vente consenties le 27 juillet 2022 portant sur 29,15 % et 6,38 % du capital de la société. A l'issue de ces acquisitions et compte tenu des 9,80 % du capital déjà détenu, le Groupe dispose d'un bloc de contrôle de 75,06 % au 28 février 2023. Par la suite, le Groupe a mis en oeuvre une offre publique d'achat simplifiée et une offre publique de retrait. L'ensemble de ces opérations ont été réalisées

sur la base d'un prix unitaire de 11,50 € par action ordinaire. Le Groupe détient 100 % de CS Group au 31 décembre 2023.

CS Group est un acteur de référence dans la conception, l'intégration et l'exploitation de systèmes critiques dans les domaines de la défense et de la sécurité, du spatial et de l'énergie nucléaire. Il renforce aussi les positions du Groupe en France dans les domaines de la cybersécurité et de l'aéronautique mais aussi de la souveraineté et de la confiance numérique. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie France.

Le Groupe a fait le choix de valoriser les intérêts minoritaires, à la date d'acquisition du bloc de contrôle, selon la méthode du « goodwill partiel ». Les actifs nets acquis comprennent la reconnaissance des actifs incorporels suivants : un carnet de commandes de 12,0 M€, une relation clientèle de 5,1 M€ et des technologies pour 10,1 M€. En outre, un actif d'impôt différé lié à des reports fiscaux déficitaires générés en France a été reconnu à hauteur de 63,5 M€.

L'allocation définitive du goodwill se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>CS Group</b>
Immobilisations incorporelles	29,1
Immobilisations corporelles	5,7
Impôts différés actifs	64,9
Autres actifs non courants	18,0
Clients et comptes rattachés	99,1
Autres actifs courants	194,3
<b>Total des actifs acquis</b>	<b>411,0</b>
Engagements de retraite et assimilés	14,0
Provisions non courantes	9,7
Autres passifs non courants	126,7
Fournisseurs et comptes rattachés	43,1
Provisions courantes	5,5
Autres passifs courants	228,6
<b>Total des passifs repris</b>	<b>427,6</b>
<b>TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS / (PASSIFS NETS REPRIS)</b>	<b>- 16,6</b>
Intérêts minoritaires	- 4,1
<b>PRIX D'ACQUISITION</b>	<b>212,1</b>
<b>ÉCART D'ACQUISITION</b>	<b>224,6</b>

Les produits des activités ordinaires de CS Group depuis la date d'acquisition s'élèvent à 254,9 M€.

■ **Tobania** – Le 2 mars 2023, le Groupe a réalisé, par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Benelux, l'acquisition de 100 % de Assua NV et de ses filiales opérationnelles Tobania NV et Python Predictions BV en Belgique. Ce regroupement permet

d'étendre la couverture des services du numérique du marché belge, de doubler la part de marché afin de figurer parmi ses principaux acteurs. Les sociétés acquises sont rattachées à l'unité génératrice de trésorerie Benelux.

Les actifs acquis comprennent notamment la reconnaissance d'une relation clientèle de 23,1 M€. L'affectation du prix d'acquisition est définitive et se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Tobania</b>
Total des actifs acquis	62,0
Total des passifs repris	47,5
<b>Total actifs nets acquis/(passifs nets repris)</b>	<b>14,5</b>
Intérêts minoritaires	-
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>78,5</b>
<b>ÉCART D'ACQUISITION</b>	<b>64,0</b>

■ **Ordina** – A l'issue de l'offre publique ouverte le 19 juillet 2023, le Groupe a pris le contrôle de l'ESN néerlandaise Ordina au 4 octobre 2023. Au 31 décembre 2023, il en détient 100 %. Ordina est présent aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Combiné aux activités du Groupe en Belux et à celles acquises de Tobania en Belgique, ce regroupement crée un partenaire de

premier choix des services digitaux dans la région Benelux. Les activités et les marchés adressés par Ordina sont très proches de ceux du Groupe. La région Benelux est désormais dirigée depuis les Pays-Bas. Ordina fait partie de l'unité génératrice de trésorerie Benelux.

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs assumés sont toujours en cours. L'affectation du prix d'acquisition au 31 décembre 2023 est provisoire et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	<b>Ordina</b>
Immobilisations incorporelles	0,4
Immobilisations corporelles	8,1
Impôts différés actifs	5,0
Autres actifs non courants	60,5
Clients et comptes rattachés	99,6
Autres actifs courants	28,0
<b>Total des actifs acquis</b>	<b>201,6</b>
Engagements de retraite et assimilés	0,6
Provisions non courantes	-
Autres passifs non courants	50,1
Fournisseurs et comptes rattachés	7,3
Provisions courantes	1,3
Autres passifs courants	126,7
<b>Total des passifs repris</b>	<b>186,0</b>
<b>TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS / (PASSIFS NETS REPRIS)</b>	<b>15,6</b>
Intérêts minoritaires	-
<b>PRIX D'ACQUISITION</b>	<b>517,6</b>
<b>ECART D'ACQUISITION</b>	<b>502,0</b>

Les produits des activités ordinaires d'Ordina depuis la date d'acquisition s'élèvent à 113,1 M€.

- **Connectiv-IT** – Le 4 avril 2023, Sopra Steria Group SA a acquis en France 100 % de Connectiv-IT, éditeur de logiciel français spécialisé sur le pilotage de la Supply Chain et du Maintien en Condition Opérationnelle dans les secteurs de l'aéronautique et de la Défense. Cette acquisition a été réalisée par Sopra Steria Group SA. Les actifs acquis et les passifs assumés sont estimés à 1,4 M€ et l'écart d'acquisition provisoire à 9,6 M€. Fusionnée à sa mère dès 2023, cette activité est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie France.
  - **Marin IT** – Sopra Steria AS, filiale norvégienne du Groupe, a acquis au cours du mois de septembre 100 % de Marin IT. Cette société était auparavant la filiale de services informatiques des sociétés norvégiennes DOF Group ASA et Austevoll Seafood ASA. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élèvent à 3,0 M€ et l'écart d'acquisition à 1,5 M€. Fusionnée à sa mère dès 2023, cette activité est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
  - **Sopra Steria Ré 2** – Le 21 décembre 2023, Sopra Steria Groupe SA a fait l'acquisition de la société de réassurance Sopra Steria Ré 2. Cette opération s'est traduite par la reconnaissance d'un "badwill" reconnu au compte de résultat en *Autres produits opérationnels* de + 2,1 M€ (cf. note 4.2.3). Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie France.
- En 2022, le Groupe avait procédé aux acquisitions suivantes :
- **Footprint** – Le 11 juillet 2022, le Groupe avait acquis en Norvège, par l'intermédiaire de sa filiale locale, Footprint, société de conseil dans le domaine du changement climatique. Les actifs acquis et les passifs assumés étaient estimés à 0,1 M€ et l'écart d'acquisition à 4,3 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie ;
  - **Graffica** – Le 1<sup>er</sup> août 2022, le Groupe avait acquis au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Ltd, Graffica Ltd, société de conseil spécialisée sur le vertical Transport. Les actifs acquis et passifs assumés s'élevaient à 4,6 M€ et l'écart d'acquisition à 3,9 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni.

### Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;
- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
  - d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquise,
  - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Le choix du mode de valorisation des intérêts ne conférant pas le contrôle est réalisé acquisition par acquisition et a pour conséquence soit la comptabilisation d'un « goodwill complet » en cas d'utilisation de la juste valeur, soit d'un « goodwill partiel » en cas d'utilisation d'une quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

## 2.2. Autres évolutions du périmètre

Le 6 novembre 2023, le Cabinet Office britannique a exercé en faveur du Groupe l'option de vente qu'il détenait sur les 25 % du capital de SSCL pour un montant de 82,3 M£. Cette filiale au Royaume-Uni est désormais détenue à 100 %.

En 2023, comme il l'avait fait en 2022, le Groupe a procédé à la rationalisation de son portefeuille de filiales. Ces évolutions de l'organigramme juridique n'ont aucun effet significatif dans les états financiers de l'exercice.

## NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

## 3.1. Résultats sectoriels

## a. France

(en millions d'euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	2 384,3		2 039,0	
Résultat opérationnel d'activité	229,5	9,6 %	204,4	10,0 %
Résultat opérationnel courant	196,8	8,3 %	187,0	9,2 %
Résultat opérationnel	189,4	7,9 %	167,9	8,2 %

## b. Royaume-Uni

(en millions d'euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	940,9		890,6	
Résultat opérationnel d'activité	103,2	11,0 %	93,8	10,5 %
Résultat opérationnel courant	89,4	9,5 %	80,7	9,1 %
Résultat opérationnel	79,1	8,4 %	91,6	10,3 %

## c. Autre Europe

(en millions d'euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	1 746,9		1 473,0	
Résultat opérationnel d'activité	152,2	8,7 %	91,9	6,2 %
Résultat opérationnel courant	140,0	8,0 %	85,6	5,8 %
Résultat opérationnel	118,1	6,8 %	72,3	4,9 %

## d. Sopra Banking Software

(en millions d'euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	445,1		426,5	
Résultat opérationnel d'activité	23,9	5,4 %	27,6	6,5 %
Résultat opérationnel courant	4,5	1,0 %	11,1	2,6 %
Résultat opérationnel	- 92,9	- 20,9 %	- 1,1	- 0,3 %

## e. Autres Solutions

(en millions d'euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	288,2		272,1	
Résultat opérationnel d'activité	39,4	13,7 %	35,4	13,0 %
Résultat opérationnel courant	36,6	12,7 %	33,2	12,2 %
Résultat opérationnel	36,2	12,6 %	30,6	11,3 %

## f. Groupe

(en millions d'euros)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	5 805,3		5 101,2	
Résultat opérationnel d'activité	548,2	9,4 %	453,1	8,9 %
Résultat opérationnel courant	467,2	8,0 %	397,6	7,8 %
Résultat opérationnel	329,9	5,7 %	361,3	7,1 %

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités.

Les secteurs présentés correspondent à cinq pôles :

- le pôle France regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité ;
- le pôle Royaume-Uni regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique, de Cyber Sécurité et de *Business Process Services* ;

- le pôle Autre Europe regroupant les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité dans les pays européens autres que la France et le Royaume-Uni (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse), y compris la plateforme d'exploitation de services bancaires en Allemagne *Sopra Financial Technology GmbH* ;
- *Sopra Banking Software* qui regroupe les activités de solutions *Core Banking* et de *Crédits Spécialisés* ;
- le pôle *Autres Solutions* qui regroupe les activités de solutions *Ressources Humaines* et *Immobilières*.

## 3.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Etranger	TOTAL
Exercice 2022	2 392,7	2 708,5	5 101,2
<b>Exercice 2023</b>	<b>2 696,7</b>	<b>3 108,7</b>	<b>5 805,3</b>

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1 et correspondent à des zones géographiques.

## 3.3. Ventilation par pays des actifs non courants

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Écarts d'acquisition	1 052,6	701,3	913,1	1,9	2 668,9
Immobilisations incorporelles	111,9	52,9	46,8	-	211,7
Immobilisations corporelles	83,8	23,7	46,7	10,4	164,6

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1 et correspondent à des zones géographiques.

## NOTE 4 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

## 4.1. Analyse du chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
France	2 384,3	41,1 %	2 039,0	40,0 %
Royaume-Uni	940,9	16,2 %	890,6	17,5 %
Autre Europe	1 746,9	30,1 %	1 473,0	28,9 %
Sopra Banking Software	445,1	7,7 %	426,5	8,4 %
Autres Solutions	288,2	5,0 %	272,1	5,3 %
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>5 805,3</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 101,2</b>	<b>100,0 %</b>

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, 98,7 % environ de celui-ci consistant en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures, de tierce maintenance applicative et de construction.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non encore remplies au 31 décembre 2023 est déterminé en appliquant les exemptions prévues par la norme qui permettent d'exclure de la détermination de cette valeur les obligations de prestation suivantes :

- celles réalisées sur la base d'une consommation réelle de services donnant droit à facturation : les prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) ;

- celles faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, cette exemption étant appliquée par le Groupe uniquement aux prestations de type redevance de maintenance de logiciels dont la durée ferme ne dépasse pas dans la majeure partie des contrats un an.

Sur cette base, dans les limites fixées par la norme, le chiffre d'affaires non encore reconnu affecté aux obligations de prestation non encore remplies est issu uniquement des prestations objet d'un contrat au forfait et accessoirement de ventes de licences dont le transfert aux clients n'aurait pas encore été effectué. Sa valeur est d'au moins 1 287,2 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle sera reconnue en chiffre d'affaires principalement dans l'exercice qui suit.

**Reconnaissance du revenu**

La correcte application d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" est l'enjeu le plus significatif dans l'application des IFRS pour le Groupe. Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client dans le cadre des projets pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

**a. Principes généraux appliqués aux contrats clients signés avec les entités du Groupe****i. Identification du contrat conclu avec le client**

Pour qu'un contrat ou un regroupement de contrats avec un client puisse donner lieu à reconnaissance de revenu, il doit respecter cinq critères : le contrat a une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs au bénéfice du Groupe), les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiements sont identifiables, le client a la capacité et l'intention de régler la contrepartie en échange des biens et services qui lui seront fournis. Le Groupe peut être amené à démarrer des contrats sans que la signature définitive des contrats avec le client soit intervenue. L'enjeu est alors ici de s'assurer si malgré tout le Groupe est couvert suffisamment par les engagements que le client a pu lui donner pour commencer à reconnaître du chiffre d'affaires.

**ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat**

Le Groupe réalise pour ses clients, dans le cadre des contrats, des projets qui comprennent plusieurs natures de prestations. Cela pourra être par exemple des prestations de construction d'une solution suivie d'une phase de maintenance. Ce contrat ou le regroupement de contrats peut ainsi comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions. Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché. Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat. Cette étape d'identification est importante car elle conditionnera ensuite la reconnaissance du revenu obligations de prestations par obligations de prestations.

**iii. Détermination du prix de transaction du contrat**

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable selon le Groupe qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

Une composante financière incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Cette composante financière significative conduit à ajuster le chiffre d'affaires et est comptabilisée comme un revenu financier en *Autres produits financiers* lorsque le Groupe finance le client ou comme une charge financière en *Autres charges financières* lorsque le client finance le Groupe par le versement d'avances.

Une contrepartie payable au client est portée en diminution du prix de transaction du contrat si elle ne correspond pas à une prestation distincte fournie par le client. Dans le cas contraire elle est reconnue en charge opérationnelle.

**iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées**

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables. Sur certains contrats à éléments multiples, essentiellement dans le domaine de l'édition de solutions, le Groupe peut être amené à estimer le prix de vente de la licence par une approche résiduelle ; celui-ci correspond alors au prix de transaction du contrat diminué des prix de vente spécifiques des autres obligations de prestations.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

**v. Reconnaissance du revenu**

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;

- si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires de prestations réalisées selon un contrat au forfait ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats clients* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan en *Passifs sur contrats clients* du poste *Autres dettes courantes*. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

Dans le cas où un contrat au forfait devient déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste *Provisions pour risques et charges* sur la base des coûts nécessaires à la réalisation du contrat.

**b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe pour le compte de ses clients****i. Coûts d'obtention de contrat**

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

**ii. Coûts d'exécution de contrat : phases de transition/transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS**

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'Outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours (Autres actifs courants).

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une exploitation d'intérim pour définir un modèle d'exploitation cible. Cette prestation est alors souvent constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours (Autres actifs courants).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Stocks et en-cours (Autres actifs courants) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

**iii. Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)**

Le chiffre d'affaires des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

**iv. Prestations objet d'un contrat au forfait**

Le chiffre d'affaires de prestations objet d'un contrat au forfait est comptabilisé, conformément aux principes généraux de reconnaissance du revenu progressivement (et non à un moment précis), selon la méthode de mesure de l'avancement dans les deux situations suivantes :

- les prestations sont réalisées dans l'environnement du client ou valorisent un actif du client. Ce dernier en obtient ainsi le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- le contrat prévoit des prestations de développement, dans l'environnement du Groupe, d'actifs très spécifiques (solutions par exemple) pour un client, avant leur implémentation sur l'infrastructure de ce dernier. Il prévoit aussi le règlement de leur valeur en cas de résiliation pour convenance (lorsque le client a ce droit). Ainsi, l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement, mesuré par différence entre le budget disponible et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer.

**v. Licences**

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut

être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'Édition de solutions en modèle SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Une vente de licence sous un format souscription peut avoir la nature d'une vente d'un droit d'accès ou d'une vente d'un droit d'utilisation en fonction des engagements pris et accordés dans le contrat avec le client.

**vi. Distinction agent/principal**

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Les transactions d'achat et de revente de licences tierce sans autre prestation significative peuvent correspondre à cette situation. Dans ce cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

## 4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel

Outre les charges de personnel distinguées en note 5, le Résultat opérationnel comprend principalement les postes suivants.

### 4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Achats de sous-traitance sur projets	- 844,8	57,4 %	- 786,4	59,1 %
Achats non stockés de matériel et fournitures	- 28,9	2,0 %	- 25,5	1,9 %
Achats de marchandises et variation de stock	- 102,6	7,0 %	- 94,1	7,1 %
Locations	- 67,2	4,6 %	- 55,8	4,2 %
Entretien et réparations	- 100,5	6,8 %	- 97,2	7,3 %
Sous-traitance générale	- 7,4	0,5 %	- 21,6	1,6 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 78,6	5,3 %	- 71,3	5,4 %
Publicité et relations publiques	- 30,1	2,0 %	- 23,1	1,7 %
Déplacements et missions	- 96,3	6,5 %	- 76,7	5,8 %
Télécommunications	- 27,3	1,9 %	- 33,1	2,5 %
Autres charges	- 88,1	6,0 %	- 46,5	3,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 471,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1 331,3</b>	<b>100,0 %</b>

Les charges de location comprennent uniquement les coûts exclus ou exempts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 9.1).

#### 4.2.2. Autres produits et charges opérationnels courants inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

Les *Autres produits et charges opérationnels courants*, d'un montant de 13,0 M€ (18,3 M€ en 2022), comprennent principalement un profit net de change de 6,3 M€ (15,1 M€ en 2022), celui-ci venant couvrir les effets du change sur les autres postes du *Résultat opérationnel d'activité*, et le résultat de cession d'un centre de données en Allemagne pour + 2,8 M€.

#### 4.2.3. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Frais liés aux regroupement d'entreprises (honoraires, commissions...)	- 6,8	- 3,7
Coûts nets de restructuration et de réorganisation	- 32,3	- 22,4
■ dont coûts des départs	- 31,9	- 21,9
■ dont intégration et réorganisation des activités	- 0,4	- 0,5
Dépréciations d'actifs	- 87,9	- 5,2
Autres charges opérationnelles	- 17,6	- 5,2
<b>Total des autres charges opérationnelles</b>	<b>- 144,6</b>	<b>- 36,4</b>
Autres produits opérationnels	7,2	0,1
<b>Total des autres produits opérationnels</b>	<b>7,2</b>	<b>0,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 137,4</b>	<b>- 36,3</b>

En 2023, les *Autres produits et charges opérationnels* sont constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et chez Sopra Banking Software (respectivement - 6,1 M€, - 5,4 M€, - 3,4 M€ et - 11,8 M€).

Les dépréciations d'actifs comprennent celles des écarts d'acquisition des unités génératrices de trésorerie Sopra Banking Software et Sopra Solutions à hauteur de - 86,3 M€ (cf. note 8.1.2.).

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprennent également en France l'effet positif de l'amendement des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. Ce dernier résulte de l'évolution de l'hypothèse d'âge de départ à la retraite. Il s'élève à + 6,3 M€ pour les sociétés françaises. Il est décrit de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Au Luxembourg, le Groupe a fait l'acquisition de Sopra Steria Ré 2, société de réassurance (cf. note 2.1). Cette opération lui a permis de dégager un profit ("*badwill*") de 2,1 M€ reconnu en *Autres produits opérationnels*. Enfin, des charges de - 18,0 M€ relatives à des

arrêts d'activités à faible marge ont été reconnues en *Autres charges opérationnelles*.

En 2022, les *Autres produits et charges opérationnels* étaient constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, en Asie et chez Sopra Banking Software (respectivement - 3,6 M€, - 2,4 M€, - 5,6 M€ et - 8,8 M€). Le coût de l'arrêt des activités en Russie (cf. note 1.3) pour - 0,3 M€ était aussi inscrit en autres charges opérationnelles.

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprenaient également en France et au Royaume-Uni les effets respectivement négatif et positif des amendements aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi dans ces pays. Ils s'élevaient à - 18,0 M€ pour les sociétés françaises et à + 17,2 M€ au Royaume-Uni. Ils sont décrits de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Enfin, le Groupe avait procédé à la dépréciation d'actifs incorporels en Allemagne pour - 5,0 M€.

## NOTE 5 AVANTAGES AU PERSONNEL ET PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

### 5.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	- 2 675,1	- 2 366,8
Charges sociales	- 852,8	- 741,3
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	- 49,1	- 42,4
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 577,1</b>	<b>- 3 150,5</b>

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Les principes applicables aux charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés sont décrits aux notes 5.3.2 pour les autres avantages à long terme et 5.3.1 pour les avantages postérieurs à l'emploi.

### 5.2. Effectifs

Effectifs fin de période	Exercice 2023	Exercice 2022
France	21 758	19 822
International	34 075	29 868
<b>TOTAL</b>	<b>55 833</b>	<b>49 690</b>

Effectifs moyens	Exercice 2023	Exercice 2022
France	21 976	19 895
International	33 953	28 870
<b>TOTAL</b>	<b>55 929</b>	<b>48 765</b>

### 5.3. Engagements de retraite et assimilés

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	- 40,6	- 38,5
Avantages postérieurs à l'emploi au passif	208,5	176,2
<b>Avantages postérieurs à l'emploi nets</b>	<b>167,8</b>	<b>137,7</b>
Autres avantages à long terme	17,7	14,1
<b>TOTAL</b>	<b>185,5</b>	<b>151,8</b>

### 5.3.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France (11,1 % des obligations totales du Groupe), des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (84,8 % des obligations totales du Groupe) et en Allemagne (3,0 %). Marginalement, ils comprennent aussi des indemnités de départ dans certains pays africains et un régime à prestations définies respectivement aux Pays-Bas et en Belgique. Au 31 décembre 2023, ils représentent un montant de 167,8 M€ (137,7 M€ au 31 décembre 2022).

**Au Royaume-Uni**, le Groupe dispose de trois plans de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont un est divisé en trois sections issues de la fusion en 2020 de trois plans antérieurs. Un plan et deux sections sont fermés à tout nouveau salarié et l'acquisition de droits futurs est gelée. Pour chaque plan et chaque section, les obligations à financer sont couvertes par des actifs. Dans chacun de ces plans, les prestations à verser sont basées en grande partie sur le salaire final du participant au plan mais aussi, dans d'autres cas, sur une moyenne des salaires du participant et d'éventuels avantages accessoires. Chaque plan est constitué sous la forme de trust et est encadré par le régulateur défini dans la législation britannique sur les retraites. Les administrateurs des plans sont des « *corporate trustees* » dont les directeurs incluent des représentants des participants aux plans, des représentants de la société et des membres indépendants. Des conseils externes sont employés par les administrateurs pour la gestion quotidienne des plans ainsi qu'en matière juridique, de politique d'investissement et d'actuariat. La loi britannique requiert une évaluation triennale des plans qui sert de base à la détermination des contributions à verser par l'employeur aux fonds. La dernière s'est achevée en 2020. Le plan issu de la fusion de trois plans antérieurs simplifie l'administration de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Mais il a rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle évaluation dans les douze mois suivants. La date d'évaluation a été fixée au 31 décembre 2020. Elle permet de déterminer un accord sur le niveau des contributions à verser. Les discussions avec les « *trustees* » ont été finalisées en 2022. Par ailleurs, le Groupe a mis en place en 2023 un mécanisme d'"*Asset based Funding*" afin de limiter le montant des contributions à verser annuellement.

Les risques relatifs à ces plans sont :

- la gestion d'actifs ;
- l'inflation sur laquelle les droits à pension sont indexés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments financiers indexés sur l'inflation ;
- les taux d'intérêt dans la mesure où les flux futurs de trésorerie à décaisser sont actualisés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments de couverture de taux d'intérêt ;
- l'évolution des hypothèses démographiques telles que les tables de mortalité.

Ces plans distinguent des participants actifs qui acquièrent encore des droits, des participants encore en activité mais dont les droits sont gelés et des participants retraités. Ces trois catégories de participants représentent respectivement 3,8 %, 49,4 % et 46,8 % du total des obligations.

Le montant des obligations s'élève à 1 193,6 M€ au 31 décembre 2023. Les projections de décaissement des prestations par les fonds pour les dix prochaines années seraient les suivantes en M€ :

- à moins de deux ans : 112,1 M€ ;
- de deux ans à cinq ans : 184,2 M€ ;
- de cinq ans à dix ans : 344,6 M€.

Ces décaissements consistent en des prestations servies et en des estimations de transferts des obligations (et des actifs associés), à la demande des bénéficiaires, vers des sociétés gestionnaires externes.

Les actifs de couverture des obligations s'élèvent à 1 226,0 M€ au 31 décembre 2023.

Ces plans comprennent le versement de contributions afin de combler les déficits des fonds (contributions minorées de frais et de prélèvements obligatoires) et de financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En 2023, sur 12 mois, cette contribution versée représente 13,3 M€, dont 9,1 M€ au titre du financement du déficit (11,9 M€ en incluant d'autres décaissements associés). Suite aux fusions des plans, l'évaluation des contributions qui seront versées en 2023 au titre du financement du déficit est finalisée avec les « *corporate trustees* ».

**En France**, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application essentiellement des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

Ce passif évolue notamment en fonction d'hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité (statistiques publiques), et du taux d'actualisation (iBoxx pour la zone euro).

Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite a évolué. Ce changement a été effectif au cours du premier trimestre 2023 dans le mois suivant la date de publication de l'arrêté d'extension par le Ministère du Travail d'un avenant à la convention collective Syntec. Celui-ci vise à aligner le calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement ce qui a eu pour effet d'ajouter à la base de salaire les primes versées aux salariés. Cet amendement de régime a augmenté la valeur du passif. Son coût avait été anticipé et comptabilisé au 31 décembre 2022 en *Autres charges opérationnelles* du *Résultat opérationnel* (cf. note 4.2.3.) et s'élevait à - 18,0 M€.

En 2023, la réforme des retraites issue de la loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 modifie le cadre institutionnel des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits résultant des régimes de retraite : recul de l'âge de départ et allongement des durées de cotisations. Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime. Son impact est reconnu directement au compte de résultat, en *Autres charges opérationnelles* du *Résultat opérationnel*. Il s'agit d'un produit qui s'élève à 6,3 M€.

**En Allemagne**, six plans existent, dont deux importants (37,3 M€), et font l'objet d'une provision car ils ne sont pas financés. Le plan principal a pour objet le versement d'une pension minimale atteignant 14,1 % du salaire versé jusqu'au plafond de la sécurité sociale et 35,2 % au-delà. Ce plan ne concerne que les salariés entrés en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et les droits à pension sont gelés depuis le 30 septembre 1996. Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Des plans existent également en Pologne, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Tunisie, aux Pays-Bas et en Belgique. Dans ces deux derniers pays, les plans sont financés et ont pour objet le versement d'une rente au bénéficiaire au moment de la retraite ; dans les deux cas, ils sont fermés à tout nouvel entrant. Pour les autres, ils consistent en des indemnités de départ à verser. Tous ces plans sont regroupés en « *Autres* » et les plans au Benelux en sont les principaux contributeurs.

## a. Évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2023

(en millions d'euros)	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<b>Hypothèses de calcul des dettes actuarielles</b>					
Taux d'actualisation	4,78 %	3,42% à 3,59%	3,59% à 3,63%	3,42% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,68 %	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,03 %	2,50 %	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2023	1 193,6	156,7	42,1	14,5	1 407,0
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2023	1 226,0	0,7	-	12,4	1 239,1
<b>Passif net au bilan au 31/12/2023</b>	<b>- 32,4</b>	<b>156,0</b>	<b>42,1</b>	<b>2,1</b>	<b>167,8</b>
<b>Composantes du coût du passif net</b>					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3	8,8	0,2	0,3	11,6
Coût des services passés	-	- 6,2	-	-	- 6,2
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	57,4	5,1	1,5	0,4	64,5
Intérêts sur les actifs du régime	- 61,9	-0,0	- 0,1	- 0,3	- 62,4
<b>Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat</b>	<b>- 2,2</b>	<b>7,7</b>	<b>1,6</b>	<b>0,4</b>	<b>7,5</b>
Effet des réévaluations du passif net	18,3	8,8	3,9	- 1,4	29,6
■ dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-0,0	-	0,1	0,2	0,3
■ dont écarts d'expérience	5,3	- 0,5	2,8	- 2,1	5,5
■ dont effet des changements d'hypothèses démographiques	- 15,3	- 1,6	-	-	- 16,9
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	37,3	10,9	1,0	0,4	49,6
■ dont effet du plafonnement des actifs	- 8,9	-	-	-	- 8,9
<b>Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>18,3</b>	<b>8,8</b>	<b>3,9</b>	<b>- 1,4</b>	<b>29,6</b>
<b>Variations du passif net</b>					
<b>Passif net au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>- 33,9</b>	<b>129,8</b>	<b>38,8</b>	<b>3,0</b>	<b>137,7</b>
Variations de périmètre	-	14,3	-	0,6	14,9
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	- 2,2	7,7	1,6	0,4	7,5
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	18,3	8,8	3,9	- 1,4	29,6
Cotisations	- 13,4	-	- 0,4	- 0,5	- 14,3
■ dont cotisations de l'employeur	- 13,4	-	- 0,4	- 0,5	- 14,3
■ dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	- 4,5	- 1,8	-	- 6,3
Différences de change	- 0,6	-	-	-	- 0,6
Autres mouvements	- 0,7	-	-	-0,0	- 0,7
<b>PASSIF/ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>- 32,4</b>	<b>156,0</b>	<b>42,1</b>	<b>2,1</b>	<b>167,8</b>

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2022 est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<b>Hypothèses de calcul des dettes actuarielles</b>					
Taux d'actualisation	5,01 %	3,16% à 3,77%	3,63% à 3,77%	3,57% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,73 %	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,13 %	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2022	1 147,5	130,8	42,1	11,5	1 331,9
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2022	1 181,4	1,0	3,3	8,5	1 194,2
<b>Passif net au bilan au 31/12/2022</b>	<b>- 33,9</b>	<b>129,8</b>	<b>38,8</b>	<b>3,0</b>	<b>137,7</b>
<b>Composantes du coût du passif net</b>					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	10,6	0,4	0,3	15,3
Coût des services passés	- 17,2	18,0	-	-	0,8
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	43,6	1,4	0,6	0,1	45,7
Intérêts sur les actifs du régime	- 45,5	-0,0	- 0,1	-0,0	- 45,6
<b>Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat</b>	<b>- 15,0</b>	<b>30,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>16,2</b>
Effet des réévaluations du passif net	- 62,0	- 48,1	- 17,1	- 0,1	- 127,2
■ dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	594,6	-0,0	-	- 0,2	594,4
■ dont écarts d'expérience	133,0	- 9,8	- 0,2	2,1	125,0
■ dont effet des changements d'hypothèses démographiques	- 1,3	-	-	-	- 1,3
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	- 843,2	- 38,2	- 16,9	- 2,1	- 900,4
■ dont effet du plafonnement des actifs	55,0	-	-	-	55,0
<b>Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>- 62,0</b>	<b>- 48,1</b>	<b>- 17,1</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 127,2</b>
<b>Variations du passif net</b>					
<b>Passif net au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>65,1</b>	<b>152,2</b>	<b>57,4</b>	<b>3,3</b>	<b>278,1</b>
Variations de périmètre	-	- 0,3	-	-	- 0,3
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	- 15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	- 62,0	- 48,1	- 17,1	- 0,1	- 127,2
Cotisations	- 22,5	-	- 0,3	- 0,5	- 23,2
■ dont cotisations de l'employeur	- 22,5	-	- 0,3	- 0,5	- 23,2
■ dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	- 4,1	- 2,1	-	- 6,2
Différences de change	0,4	-	-	-0,0	0,4
Autres mouvements	-	-	-	-	-
<b>PASSIF/ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>- 33,9</b>	<b>129,8</b>	<b>38,8</b>	<b>3,0</b>	<b>137,7</b>

**b. Évolution des actifs et des passifs de retraite au Royaume-Uni**

Au Royaume-Uni, les engagements nets des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur nette des obligations de prestations et des actifs servant à leur couverture. Les évolutions de ces actifs et de ces passifs se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Valeur actualisée de l'obligation en début de période</b>	<b>1 147,5</b>	<b>1 969,8</b>
Variations de périmètre	-	-
Écarts de conversion	23,7	- 74,7
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3	4,1
Coût des services passés	-	- 17,2
Intérêts	57,4	43,6
Contributions des employés	-	-
Effet des réévaluations de l'obligation	22,5	- 717,8
■ dont écarts d'expérience	5,3	133,0
■ dont effet des changements d'hypothèses démographiques	- 15,3	- 1,3
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	32,5	- 849,5
Modifications de régime	-	-
Transferts	0,5	-
Prestations servies	- 60,3	- 60,2
<b>VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>1 193,6</b>	<b>1 147,5</b>
<b>Juste valeur des actifs du régime en début de période</b>	<b>1 181,4</b>	<b>1 904,6</b>
Variations de périmètre	-	-
Écarts de conversion	24,3	- 75,2
Intérêts	61,9	45,5
Effets des réévaluations des actifs du régime	4,2	- 655,8
■ dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-	- 594,6
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	- 4,8	- 6,3
■ dont effet du plafonnement des actifs	8,9	- 55,0
Cotisations de l'employeur	13,4	22,5
Contributions des employés	-	-
Transferts	1,2	-
Prestations servies	- 60,3	- 60,2
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>1 226,0</b>	<b>1 181,4</b>

La hausse du passif net due à la baisse du taux d'actualisation est compensée par la contribution au comblement du déficit et par l'évolution favorable du rendement des actifs du régime et de certains paramètres actuariels.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Actions	128,0	123,0
Obligations/placements privés	688,1	660,2
Immobilisations	263,8	275,1
Autres actifs	146,2	122,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 226,0</b>	<b>1 181,4</b>

Les autres actifs sont constitués essentiellement par de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le taux d'actualisation utilisé à l'égard des engagements vis-à-vis du personnel est basé sur le rendement des obligations « AA » en cohérence avec la durée des passifs arrondi au deuxième point de décimale le plus proche. Ainsi, au Royaume-Uni, la référence utilisée est la courbe de rendement Mercer.

Une diminution de 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 93,4 M€.

Une augmentation de 0,50 point de ce même taux entraînerait une réduction des engagements de 92,9 M€. Une réduction de 10 % de la valeur des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 122,6 M€, alors qu'une hausse de 10 % augmenterait leur valeur de 122,6 M€. Ces estimations de sensibilité sont réalisées toutes choses étant égales par ailleurs.

En outre, au 31 décembre 2023, deux plans et deux des trois sections du troisième plan sont en position d'actif net et représentent 42,4 M€. Ces actifs sont jugés récupérables par la réduction des cotisations futures.

### c. Évolution des actifs et des passifs de retraite en France

En termes de sensibilité, une variation de +/- 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 9,0 M€/(+) 9,7 M€.

La ventilation par échéances de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :</b>		
■ à moins d'1 an	3,5	5,6
■ de 1 à 5 ans	18,1	24,8
■ de 5 à 10 ans	47,5	37,3
■ de 10 à 20 ans	65,3	49,8
■ à plus de 20 ans	22,2	13,4
<b>ENGAGEMENT TOTAL</b>	<b>156,7</b>	<b>130,8</b>

Les régimes à prestations définies sont supportés soit directement par le Groupe qui provisionne des prestations à servir soit au travers de fonds de pension auxquels le Groupe contribue. Dans les deux cas, le Groupe comptabilise une dette de retraite correspondant à la valeur actuelle des paiements futurs estimés fonction de paramètres internes et externes et de règles et législations propres à chaque entité du Groupe.

Des plans d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies peuvent comporter des actifs de couverture destinés à éteindre les obligations. Ils sont administrés principalement par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont principalement placés sous forme d'actions et d'obligations. Leur juste valeur est généralement déterminée par leur valeur de marché.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (*projected unit credit method*) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est comptabilisée, en compte de résultat, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les effets des changements de régime, reconnus au travers des coûts des services passés (coûts liés aux services rendus au cours de périodes antérieures modifiés par l'introduction de changements ou de nouveaux régimes à prestations), sont immédiatement constatés dans le compte de résultat lors de leur survenance, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les pertes ou profits reconnus en cas de réduction ou de liquidation de régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés, lors de la survenance de l'événement, au compte de résultat en *Autres charges opérationnelles* ou en *Autres produits opérationnels*.

Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite net des actifs de couverture.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuarielles résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la différence entre le taux d'actualisation et le taux de rendement effectif des actifs de couverture, net de leurs frais de gestion et d'administration, sont portés directement en capitaux propres dans la rubrique des *Autres éléments du résultat global* et ne sont pas recyclables par le compte de résultat.

### 5.3.2. Autres avantages à long terme

Les *Autres avantages à long terme* peuvent comprendre des dettes de participation envers les salariés affectées en comptes courants bloqués sur cinq ans pour la part disponible à plus d'un an en

France, des avantages liés à l'ancienneté en Allemagne et en Inde, des engagements de prépension en Allemagne et en Belgique et des indemnités de fin de contrat en Italie, au Liban et en Inde. En 2023, ces passifs sont principalement constitués de ceux indiens qui s'élèvent à 10,4 M€ (7,6 M€ au 31/12/2022).

Les *Autres avantages à long terme* comprennent principalement :

- les absences rémunérées de longue durée, telles que les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques ;
- les jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- l'intéressement et les primes à payer douze mois ou plus après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont effectué les services correspondants ;
- la dette liée à la participation des salariés. Elle est comptabilisée à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture. L'année de l'affectation de la participation, le différentiel entre la valeur actuelle de la participation et le montant nominal qui sera versé

aux salariés à l'issue de la période de blocage est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;

- les rémunérations différées versées douze mois ou plus après la fin de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

L'ensemble des charges relatives aux autres avantages à long terme, y compris les variations des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat en *Charges de personnel* pour les services rendus et en *Autres produits et charges financiers* concernant les effets de désactualisation.

## 5.4. Paiements fondés en actions

Le coût des avantages accordés aux salariés dans le cadre des plans de stock-options, d'attribution d'actions gratuites de performance et d'actionnariat salarié s'élève à 43,0 M€ (23,2 M€ en 2022) et est porté en déduction du *Résultat opérationnel courant*.

En 2023, comme en 2022, il se compose d'une charge correspondant à l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance et d'une autre au titre du plan d'actionnariat salarié Groupe WeShare.

### 5.4.1. Plans d'attribution gratuite d'actions de performance

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 19,9 M€ (contre 10,9 M€ sur l'exercice 2022).

Des informations concernant les dispositions des principaux plans d'attribution gratuite d'actions sont données ci-dessous :

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
Date d'attribution par la Gérance et/ou le Conseil d'administration	26 mai 2021	1 <sup>er</sup> juin 2022	24 mai 2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	219 200	200 950	136 880
Période d'évaluation de la performance	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Du 26 mai 2021 au 30 juin 2024 inclus	Du 1 <sup>er</sup> juin 2022 au 30 juin 2025	Du 24 mai 2023 au 30 juin 2026
Durée de conservation obligatoire des actions à l'issue de leur attribution	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance économique	1) Évolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2021, 2022 et 2023	1) Évolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2022, 2023 et 2024	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2023, 2024 et 2025
	2) Niveau du Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	2) Niveau du Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible ( <i>free cash-flow</i> ) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible ( <i>free cash-flow</i> ) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible ( <i>free cash-flow</i> ) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
Condition RSE	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2023	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2024	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2025

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
<b>Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>203 000</b>	<b>199 060</b>	-
Nombre d'actions attribuées en 2023	-	-	136 880
Nombre d'actions annulées en 2023	7 382	7 057	3 100
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2023	-	-	-
<b>Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2023</b>	<b>195 618</b>	<b>192 003</b>	<b>133 780</b>
Cours de l'action	149,50	162,00	183,30
Taux sans risque	-	-	-
Dividendes	2,3 %	2,6 %	3,0 %
Volatilité	NA	NA	NA
<b>(CHARGES)/PRODUITS RECONNUS AU COMPTE DE RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE EN MILLIONS D'EUROS</b>	<b>- 9,4</b>	<b>- 7,5</b>	<b>- 2,9</b>

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2023 a renouvelé l'autorisation de procéder au rachat par la Société de ses propres actions à hauteur d'un plafond de 10 % du nombre d'actions composant le capital de Sopra Steria Group à l'époque du rachat (soit 2 054 770 actions sur la base du capital social au

31 décembre 2022) notamment pour servir l'ensemble des dispositifs d'association des salariés et des mandataires sociaux au capital (options d'achat d'actions, actions gratuites, toutes formes d'allocation d'actions à des salariés ou mandataires sociaux comme par exemple un plan d'épargne entreprise).

Des actions gratuites Sopra Steria Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

À la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, le nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées sur la base des bénéficiaires présents et des estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans non liées au marché. L'impact de cette réestimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites à attribuer aux salariés en rémunération des services rendus est mesurée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres à la date d'attribution. Cette juste valeur est basée sur le cours de Bourse à cette même date. Les

conditions d'acquisition autres que des conditions de marché ne doivent pas être prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur des actions à la date d'évaluation. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de la juste valeur. Enfin, la charge cumulée reconnue tient compte également de l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilées* du *Résultat opérationnel courant*. S'agissant d'un schéma de rémunération par instruments de capitaux propres, cette charge trouve sa contrepartie dans les capitaux propres au poste *Réserves consolidées et autres réserves*.

#### 5.4.2. Plan d'actionnariat salarié

Le Groupe a lancé un programme d'actionnariat salarié, dénommé We Share, au premier semestre 2023. Il a de nouveau permis aux salariés d'acheter des actions Sopra Steria Group, sous certaines conditions, du 27 mars au 12 avril 2023 inclus.

Les principales caractéristiques de l'offre étaient les suivantes :

- une offre ouverte à l'ensemble des salariés et retraités éligibles ;
- un investissement en actions Sopra Steria Group, via le FCPE, dont la performance suivra à la hausse comme à la baisse l'évolution du cours de l'action ;
- le bénéfice d'un abondement à raison d'une action Sopra Steria Group gratuite pour une action achetée ;
- un montant d'investissement correspondant au minimum au prix d'une action et au maximum à 3 000 € ;
- le bénéfice des dividendes éventuels attachés à l'action réinvestis dans le FCPE ;
- une fiscalité favorable dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) ;
- un investissement bloqué cinq ans, disponible à partir du 11 mai 2028, sauf cas de déblocage anticipé.

Le résultat final de l'opération a été de 95 020 actions souscrites par les salariés et 94 730 actions versées au titre de l'abondement. Sopra Steria Group a utilisé, pour transférer les actions au titre de l'abondement, son stock d'actions auto détenues, correspondant soit à des actions existantes, soit à des actions préalablement rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2022. La juste valeur des actions gratuites a été fixée à 190,71 €.

Une charge de 18,8 M€, dont 16,3 M€ au titre d'IFRS 2 a été comptabilisée en *Résultat opérationnel courant*.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, le Groupe avait déjà mis en place un plan d'actionnariat salarié représentant une charge de 10,7 M€ (dont 8,8 M€ au titre d'IFRS 2).

Par ailleurs, un plan spécifique se poursuit au Royaume-Uni, Share Incentive Plan et représente une charge de 1,1 M€ (1,6 M€ en 2022).

## 5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme	3,0	2,6
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages sur capitaux propres	0,5	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>3,5</b>	<b>2,9</b>

Les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessus concernent le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et tous les administrateurs ayant une fonction salariée au sein du Groupe.

Les *Avantages postérieurs à l'emploi* correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. note 5.3.1). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

## NOTE 6 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

En décembre 2022, l'Union européenne a publié la Directive visant la mise en oeuvre de la réforme fiscale de l'OCDE et le paiement d'un impôt minimum dont la charge sera déterminée à l'aide des règles du Pilier Deux de l'OCDE. Transposée en droit français avant le 31 décembre 2023, elle n'est applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En 2023, le Groupe a procédé à l'étude et à la mise en place de ces nouvelles règles et a estimé leur impact potentiel. L'amendement à IAS 12 "Réforme fiscale internationale -

Modèle du Pilier 2" applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 introduit une exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation des actifs ou passifs d'impôts différés liés à cet impôt minimum sur 2023.

Pour réaliser ses estimations, le Groupe s'est appuyé sur sa déclaration CBCR établie à l'aide des données consolidées sur les exercices 2022 et 2023. Sur cette base, et à ce stade, le Groupe estime que l'impact de cette réforme dans ses comptes ne sera pas significatif.

### 6.1. Charge d'impôt

(en millions d'euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts courants	- 81,8	- 77,9
Impôts différés	- 29,9	- 5,3
<b>TOTAL</b>	<b>- 111,7</b>	<b>- 83,2</b>

#### a. Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

#### b. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global* ; dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé concernent une même entité fiscale.

## 6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Résultat net</b>	<b>189,1</b>	<b>249,0</b>
Neutralisation des éléments suivants :		
■ Résultat net des entreprises associées	6,7	- 14,7
■ Charge d'impôt	- 111,7	- 83,2
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>294,0</b>	<b>347,0</b>
<b>Taux d'imposition théorique</b>	<b>25,83 %</b>	<b>25,83 %</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>- 75,9</b>	<b>- 89,6</b>
Différences permanentes	- 29,0	- 0,1
Variation des reports déficitaires non activés	- 5,2	- 9,1
Effet des crédits d'impôts	10,3	7,0
Différentiels de taux d'imposition	0,5	- 0,7
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	- 3,8	23,4
CVAE (nette d'impôt)	- 5,5	- 10,9
Contrôle fiscal	-	-
Contribution sur dividendes versés	-	-
Autres impôts	- 3,0	- 3,2
<b>CHARGE D'IMPÔT RÉELLE</b>	<b>- 111,7</b>	<b>- 83,2</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>37,98 %</i>	<i>23,98 %</i>

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société-mère du Groupe. Celui-ci se compose du taux d'impôt société de 25,0 % complété de la contribution sociale de solidarité de 0,83 %.

L'effet des dépréciations des écarts d'acquisition de Sopra Banking Software et de Sopra Solutions (cf. note 8.1.2.) qui sont des charges non déductibles explique la valeur des différences permanentes à hauteur de - 22,3 M€.

La CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, composante de la Contribution Économique Territoriale (CET) en France est qualifiée d'impôt sur le résultat, tout comme l'IRAP (Impôt Régional sur les Activités Productives) en Italie.

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. À l'intérieur même d'un pays, ces derniers peuvent aussi varier en fonction des politiques fiscales mises en œuvre par les gouvernements locaux et entraîner des différences entre les taux d'imposition courante et les taux

d'imposition différée. Ainsi, la moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut donc varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables. Ces effets sont traduits sur la ligne « Différentiel de taux d'imposition ». Cette ligne comprend également la différence entre le taux théorique d'impôt mentionné plus haut de 25,83 % et les taux d'imposition applicables dans les juridictions où le Groupe est présent.

Les autres impôts consistent en 2023, comme en 2022, essentiellement en des retenues à la source non récupérées.

En France, dans le cadre de la fusion entre Sopra et Steria intervenue au 31 décembre 2014, une demande d'agrément avait été déposée en 2014 pour le transfert à la société Sopra Steria Group SA des déficits fiscaux reportables de Groupe Steria SCA antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le 15 décembre 2022, l'administration fiscale avait accordé à Sopra Steria Group SA le droit au report des déficits de Groupe Steria SCA à hauteur de 75,8 M€, soit un actif d'impôt de 19,6 M€. L'effet de ce dernier a été inscrit sur la ligne « Ajustements d'impôts sur exercice antérieur » sur l'exercice 2022.

## 6.3. Impôts différés actifs et passifs

### 6.3.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variation par résultat	Variation par OCI	Effet périmètre	Effet conversion	Autres	31/12/2023
<b>Impôts différés liés aux :</b>							
Immobilisations incorporelles	- 10,6	8,8	-	- 12,6	- 0,1	-	- 14,6
Immobilisations corporelles	3,1	- 0,4	0,7	0,1	0,1	-	3,6
Actifs financiers non courants	0,3	1,5	-	0,3	-	-	2,1
Stocks, encours de services et de facturation	- 10,1	- 1,7	-	-	-0,0	-	- 11,8
Autres actifs courants	6,2	- 1,2	-0,0	5,2	0,1	-	10,2
Instruments dérivés	- 1,8	- 0,1	1,4	-	-0,0	-	- 0,6
■ Avec impact au compte de résultat	-	- 0,1	-	-	-	-	- 0,1
■ Avec impact en OCI	- 1,8	-	1,4	-	-0,0	-	- 0,4
Emprunts et dettes financières	- 1,0	- 0,5	-	-	-	-	- 1,6
Engagements de retraite	33,5	- 9,1	6,5	3,8	- 0,3	-	34,3
■ Avec impact au compte de résultat	- 11,6	- 9,1	- 0,1	3,6	- 1,4	-	- 18,6
■ Avec impact en OCI	45,1	-	6,5	0,1	1,1	-	52,9
Provisions	3,5	0,4	- 0,1	1,3	-	-	5,2
Actifs et passifs issus des biens pris en location	6,1	0,6	0,1	0,5	-0,0	-	7,3
Autres passifs courants	- 4,8	- 1,7	- 0,5	0,5	- 0,1	-	- 6,7
Reports fiscaux déficitaires	34,1	- 26,3	- 0,5	63,5	-0,0	-	70,8
<b>Impôts différés actif/(passif) nets</b>	<b>58,5</b>	<b>- 29,8</b>	<b>7,6</b>	<b>62,5</b>	<b>- 0,5</b>	<b>-</b>	<b>98,3</b>
Impôts différés inclus dans les actifs destinés à la vente	-0,0	-	-	-	-	-	-0,0
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF/(PASSIF) NETS INSCRITS AU BILAN</b>	<b>58,5</b>	<b>- 29,8</b>	<b>7,6</b>	<b>62,5</b>	<b>- 0,5</b>	<b>-</b>	<b>98,3</b>
<b>Dont :</b>							
Impôts différés mouvementés par le compte de résultat	15,2	- 29,8	- 0,3	62,3	- 1,5	-	45,9
Impôts différés mouvementés par les capitaux propres (OCI)	43,3	-	7,9	0,1	1,0	-	52,4
■ dont recyclables par résultat	- 1,8	-	1,4	-	-0,0	-	- 0,4
■ dont non recyclables par résultat (retraite)	45,1	-	6,5	0,1	1,1	-	52,9

En France, en décembre 2023, Sopra Steria Group a déposée une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale en vue du transfert des déficits fiscaux reportables de CS Group SA antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 suite à la fusion des deux sociétés intervenue au

31 décembre 2023. L'acquisition de CS Group et de ses filiales a entraîné la reconnaissance d'un actif d'impôt différé de 64,9 M€ à la date d'acquisition.

### 6.3.2. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Déficits fiscaux reportables	100,8	41,2
Différences temporelles	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100,8</b>	<b>41,2</b>

## 6.3.3. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	France	Scandinavie	Singapour	Allemagne	Autres pays	TOTAL
<b>31 décembre 2022</b>	<b>156,7</b>	<b>36,2</b>	<b>33,4</b>	<b>20,5</b>	<b>59,8</b>	<b>306,4</b>
Variations de périmètre	464,0	-	-	-	- 2,8	461,2
Création	52,7	3,3	14,0	5,4	3,4	78,7
Utilisation	- 157,6	- 1,7	-	-	- 2,9	- 162,1
Expiration	-	-	-	- 2,0	-	- 2,0
Écarts de conversion	- 0,1	- 0,1	- 0,7	-	0,3	- 0,6
Autres mouvements	4,1	- 2,3	-	-	-	1,8
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>519,7</b>	<b>35,5</b>	<b>46,6</b>	<b>23,9</b>	<b>57,9</b>	<b>683,5</b>
Base impôts différés activés	266,8	1,3	0,1	0,2	8,8	277,1
Base impôts différés non activés	252,9	34,2	46,5	23,7	49,1	406,4
Impôts différés activés	68,3	0,3	-	0,1	2,1	70,8
Impôts différés non activés	65,1	7,3	7,9	7,5	13,0	100,8

En France, une partie des déficits fiscaux non activés, soit 56,1 M€ en impôt différé (sur la base d'un taux à 25,83 %), correspond au 31 décembre 2023 aux reports déficitaires provenant de CS Group SA, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En Scandinavie, les reports déficitaires de sociétés implantées en Suède et au Danemark ne donnent pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Enfin, parmi les Autres pays, des déficits de sociétés de taille modeste implantées au Brésil, en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans certains pays africains ne sont pas activés.

## NOTE 7 ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Ces éléments comprennent les actifs financiers non courants, les clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, les autres dettes non courantes et les fournisseurs et autres dettes courantes.

### 7.1. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres non consolidés	26,8	45,3
Autres prêts et créances	42,7	61,3
Instruments dérivés	4,4	7,4
<b>TOTAL</b>	<b>73,8</b>	<b>114,0</b>

Les titres CS Group représentaient 27,7 M€ au 31 décembre 2022. Ils sont désormais consolidés.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

#### a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe a classé dans cette catégorie des titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

#### b. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe distingue :

- les prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ;
- les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

#### c. Actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie.

Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

#### d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable.

S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*.

### 7.1.1. Titres non consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
<b>31 décembre 2021</b>	<b>29,2</b>	<b>4,0</b>	<b>25,2</b>
Variations de périmètre	- 4,5	-	- 4,5
Augmentations	9,3	1,1	8,2
Diminutions	- 0,5	- 0,1	- 0,5
Revalorisation	16,7	-	16,7
Écarts de conversion et autres mouvements	0,1	-	0,1
<b>31 décembre 2022</b>	<b>50,3</b>	<b>5,0</b>	<b>45,3</b>
Variations de périmètre	- 4,7	5,4	- 10,1
Augmentations	- 1,4	0,1	- 1,5
Diminutions	-0,0	- 0,6	0,6
Revalorisation	1,2	-	1,2
Écarts de conversion et autres mouvements	- 8,7	-0,0	- 8,7
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>36,7</b>	<b>9,9</b>	<b>26,8</b>

Au 31 décembre 2022, les titres non consolidés étaient constitués pour le montant le plus important par les titres CS Group pour 27,7 M€. Ils sont désormais consolidés.

## 7.1.2. Autres prêts et créances

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts	2,2	-
Autres créances non courantes	16,6	45,2
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	28,4	19,7
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	- 4,6	- 3,5
<b>TOTAL</b>	<b>42,7</b>	<b>61,3</b>

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués et des créances rattachées à des participations.

Les *Autres créances non courantes* consistent à hauteur de 0,5 M€ (4,2 M€ en 2022) en des avances versées au Royaume-Uni par l'entité NHS SBS aux structures nouvellement clientes de sa

plateforme pour réaliser leurs opérations de transition et de 16,1 M€ (41,0 M€ en 2022) en des prestations réalisées mais non encore facturés en Allemagne par Sopra Financial Technology GmbH.

Ces dépôts et ces autres créances sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

## 7.2. Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients – valeur brute	851,9	720,7
Dépréciation des créances clients	- 16,6	- 13,3
<b>Créances clients – valeur nette</b>	<b>835,3</b>	<b>707,4</b>
Actifs sur contrats clients	537,1	396,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 372,4</b>	<b>1 104,2</b>

Le poste *Clients nets*, exprimé en mois d'activité s'établit au 31 décembre 2023 à moins de deux mois d'activité stable par rapport au 31 décembre 2022. Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires obtenu par la méthode de l'épuisement. Le poste *Clients nets* est obtenu en ramenant le poste *Clients* en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. L'analyse du risque de crédit au

regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

## 7.2.1. Balance âgée clients au 31/12/2023

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes			
			moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients	851,9	672,3	117,0	24,6	7,4	30,6

## 7.2.2. État des variations des dépréciations pour créances clients

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dépréciations sur créances clients en début de période</b>	<b>13,3</b>	<b>17,4</b>
Mouvements de périmètre	2,8	0,2
Dotations nettes de reprises	0,5	- 4,3
Autres mouvements	0,1	-0,0
Écarts de conversion	-0,0	- 0,1
<b>DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>16,6</b>	<b>13,3</b>

### 7.3. Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	52,2	46,3
Avances et acomptes versés	4,0	1,9
Personnel et organismes sociaux	6,5	5,0
Créances fiscales	218,8	147,8
Impôt sur les sociétés	125,9	118,6
Prêts cautions et autres créances financières à moins d'un an	1,7	2,2
Créances diverses	17,7	16,2
Dépréciation des créances diverses	- 1,3	- 0,8
Charges constatées d'avance	82,8	63,9
Instruments financiers dérivés	7,2	9,3
<b>TOTAL</b>	<b>515,5</b>	<b>410,6</b>

Les stocks et en-cours résultent essentiellement des coûts d'exécution de contrats (phases de transition de contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing et phases préparatoires des licences en mode SaaS) tels que décrits en note 4.1. Leur augmentation résulte de la signature de nouveaux contrats.

Les créances fiscales comprennent notamment en France les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Leur variation entre 2022 et 2023 résulte principalement des regroupements d'entreprises réalisés en 2023.

### 7.4. Autres dettes non courantes

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Options de vente accordées	-	-
Autres dettes – part à plus d'un an	13,3	11,8
Instruments financiers dérivés	8,3	3,7
<b>TOTAL</b>	<b>21,6</b>	<b>15,5</b>

Les autres dettes non courantes comprennent en 2023 les obligations de financement des investissements du Groupe dans des fonds de Corporate Ventures à hauteur de 8,7 M€ (6,2 M€ au 31 décembre 2022).

Les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023 sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt et de change (cf. notes 12.5.3 et 12.5.4).

#### Options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en autre passif non courant pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

## 7.5. Autres dettes courantes

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations – part à moins d'un an	2,9	3,4
Avances et acomptes reçus sur commandes	67,4	18,2
Dividendes à verser	-	-
Dettes sociales	608,2	522,6
Dettes fiscales	292,3	221,4
Impôt sur les sociétés	130,6	125,3
Passifs sur contrats clients	531,3	400,9
Dettes diverses	62,4	167,6
Instruments financiers dérivés	4,0	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 699,2</b>	<b>1 463,0</b>

Les passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte d'une part de la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées. Ceux existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.

Les dettes diverses comprennent notamment l'engagement du Groupe d'acheter ses propres actions pour servir ses plans d'attributions d'actions gratuites de performance à hauteur de 35,4 M€ (24,6 M€ au 31 décembre 2022). En 2022, elles comprenaient également la dette relative à l'option de vente accordée par le Groupe au Cabinet Office britannique sur les actions que ce dernier détenait dans la joint-venture SSCL et qui s'élevait à 132,5 M€ au 31 décembre 2022. Le Cabinet Office a exercé son option en 2023 (cf. note 2.2).

## NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 8.1. Écarts d'acquisition

#### 8.1.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

(en millions d'euros)	01/01/2023	Acquisitions	Ajustements sur regroupements d'entreprises	Sorties	Dépréciations	Conversion	Autres mouvements	31/12/2023
France	625,4	234,2	-	-	-	-	-	859,6
UK	582,7	-	-	-	-	11,9	-	594,6
Autre Europe <sup>(1)</sup>	350,0	566,0	-	-	-	- 4,5	1,5	913,1
Banking <sup>(2)</sup>	369,6	-	-	-	- 86,3	2,2	-	285,4
HR	16,2	-	-	-	-	-	-	16,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 943,9</b>	<b>800,1</b>	-	-	<b>- 86,3</b>	<b>9,6</b>	<b>1,5</b>	<b>2 668,9</b>

(1) Autre Europe est le regroupement des UGT suivantes testées séparément : Allemagne, Scandinavie, Espagne, Italie, Suisse, Benelux et Sopra Financial Technology.

(2) Banking est notamment le regroupement des UGT Sopra Banking Software et Sopra Solutions.

Les effets des acquisitions de la période pour + 800,1 M€ sont décrits en note 2.1. Principales acquisitions. La dépréciation est expliquée en note 8.1.2.

La variation de + 9,6 M€ au titre des variations de change provient de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
G B P	14,1	- 38,1
NOK-SEK	- 7,1	- 7,9
Autres devises	2,5	1,8
<b>TOTAL</b>	<b>9,6</b>	<b>- 44,2</b>

En outre, une revue stratégique a été opérée par le Groupe. Elle l'a amené à construire une organisation par produits de Sopra Banking Software. Elle s'articule désormais en une activité "Edition", des activités "Solutions" et des activités "Intégration de systèmes" en France. Cette opération s'est traduite notamment par des apports d'actifs de Sopra Banking Software à Sopra Solutions. Cette organisation est reflétée par de nouvelles UGT dans le pôle Banking.

### 8.1.2. Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2023, le Groupe a réalisé des tests de valeur comme la pratique l'impose. Il a ainsi tout d'abord procédé à une revue de ses paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Les tests ont été réalisés avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
France	9,0 %	9,2 %	2,1 %	2,2 %
Royaume-Uni	10,0 %	9,6 %	2,1 %	2,2 %
Autres Europe	7,1% à 10,1%	7,9% à 10,5%	2,1 %	2,2 %
Banking	9,7% à 10,7%	9,2 %	2,1 %	2,2 %
Sopra HR Software	9,0 %	9,2 %	2,1 %	2,2 %

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires) selon la méthode des regroupements d'entreprises présentées en note 2.1. Ce choix est réalisé acquisition par acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions

avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.3. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Le Groupe a ensuite appliqué ces paramètres à des prévisions de flux de trésorerie. Ces tests n'ont pas permis de justifier la valeur des actifs de des unités génératrices de trésorerie (UGT) du pôle Banking. Cela a conduit le Groupe à déprécier les goodwills de ces UGT à hauteur de 86,3 M€ (dont 24,8 M€ pour Sopra Solutions). Par ailleurs, le Groupe a aussi procédé au préalable à la dépréciation d'un actif incorporel individuel de Sopra Solutions, une relation clientèle, pour 3,6 M€ (cf. note 8.2).

Pour toutes les autres UGT, le Groupe a fait varier ces hypothèses de 1,0 point. Ainsi, une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point, ou une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation, ou la combinaison des deux ne conduiraient pas à constater de dépréciation.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie hors Sopra Banking Software :

- une augmentation du taux d'actualisation de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une diminution du taux de marge opérationnelle anticipée de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance anticipée de 2 points.

Ces tests additionnels n'induiraient aucune dépréciation à l'exception de l'UGT Benelux. Celle-ci comprend en 2023 les acquisitions d'Ordina et de Tobania. Pour cette UGT, seul le test d'une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et d'une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points n'est pas satisfait. Il est néanmoins validé avec la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 1,75 points et d'une diminution du taux de croissance à l'infini de 1,75 points.

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne essentiellement les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Steria Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle (cf. note 3). Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application au dernier flux de l'horizon prévisible d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Le taux d'actualisation s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci est rapproché des estimations réalisées par les bureaux d'analyse financière. Au final, les taux d'actualisation

utilisés par UGT résultent de ce travail de comparaison et sont compris entre les coûts moyens pondérés du capital et la moyenne des estimations des analystes.

Les taux de croissance à l'infini résultent d'une moyenne des estimations réalisées par les bureaux d'analyses financières.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*.

La reprise des pertes de valeur de l'écart d'acquisition relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite.

## 8.2. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissement	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels métiers/Technologies	99,3	74,0	25,2	23,4
Relations clients	261,9	179,7	82,2	70,7
Contrats favorables	0,9	0,9	-	-
Marques	19,1	5,4	13,7	14,2
Logiciels acquis et autres immobilisations incorporelles	364,9	274,5	90,5	58,4
<b>TOTAL</b>	<b>746,1</b>	<b>534,4</b>	<b>211,7</b>	<b>166,7</b>

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels (technologies, relations clients, contrats favorables, carnets de commandes, marques) affectés lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissement de ces actifs incorporels affectés sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
<b>31 décembre 2021</b>	<b>664,2</b>	<b>487,1</b>	<b>177,1</b>
Mouvements de périmètre	-	-0,0	-
Actifs incorporels affectés	11,0	-	11,0
Acquisitions	32,8	-	32,8
Cessions – mises au rebut	- 33,0	- 33,0	-0,0
Autres mouvements	- 11,4	- 12,3	0,8
Écarts de conversion	- 13,5	- 10,2	- 3,3
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	51,7	- 51,7
<b>31 décembre 2022</b>	<b>650,1</b>	<b>483,4</b>	<b>166,7</b>
Mouvements de périmètre	15,2	12,3	3,0
Actifs incorporels affectés	50,3	-	50,3
Acquisitions	46,2	-	46,2
Cessions – mises au rebut	- 20,9	- 20,9	- 0,1
Autres mouvements	0,2	- 1,5	1,7
Écarts de conversion	5,0	4,0	1,0
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	57,2	- 57,2
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>746,1</b>	<b>534,4</b>	<b>211,7</b>

En 2023, le Groupe a identifié de nouvelles relations clientèles suite aux acquisitions de CS Group et Tobania, respectivement pour 17,1 M€ et 23,1 M€. Il a aussi reconnu des technologies pour 10,1 M€ dans le cadre du regroupement avec CS Group. Ces évolutions de périmètre sont décrites en note 2.1. Le Groupe a aussi déprécié les relations clientèles de Sopra Solutions à hauteur de 3,6 M€ pour les ramener à 0 (cf. note 8.1.2.). En 2022, des relations clientèles de 7,9 M€ avaient été reconnues dans la société EVA Group suite à son acquisition.

Les dépenses de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2023 s'élèvent à 22,6 M€ (19,6 M€ en 2022), soit en solde au 31 décembre 2023 une valeur nette de 38,4 M€. Elles sont relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de Sopra Banking Software.

#### a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

#### b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée. Les marques acquises dont la durée d'utilité ne peut être définie ne sont pas amorties.

#### c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
  - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
  - capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
  - génération d'avantages économiques futurs probables,
  - disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
  - capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

### 8.3. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2021</b>	<b>48,1</b>	<b>267,2</b>	<b>178,0</b>	<b>493,4</b>
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,2
Acquisitions	5,2	32,0	19,4	56,5
Cessions – mises au rebut	- 2,2	- 11,9	- 26,7	- 40,9
Autres mouvements	0,5	- 0,6	- 0,1	- 0,2
Écarts de conversion	- 1,2	- 2,0	- 3,5	- 6,6
<b>31 décembre 2022</b>	<b>50,4</b>	<b>284,8</b>	<b>167,1</b>	<b>502,4</b>
Variations de périmètre	7,3	24,5	19,5	51,4
Acquisitions	1,5	34,8	17,7	54,0
Cessions – mises au rebut	- 16,0	- 14,0	- 7,7	- 37,7
Autres mouvements	- 0,7	- 0,7	1,6	0,1
Écarts de conversion	-	0,1	0,1	0,3
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>42,5</b>	<b>329,6</b>	<b>198,3</b>	<b>570,4</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>31 décembre 2021</b>	<b>29,4</b>	<b>188,0</b>	<b>146,3</b>	<b>363,8</b>
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,1
Dotations	3,2	19,3	17,3	39,8
Cessions – mises au rebut	- 1,5	- 11,0	- 26,6	- 39,1
Autres mouvements	0,2	0,6	- 0,1	0,7
Écarts de conversion	- 0,7	- 1,1	- 2,6	- 4,4
<b>31 décembre 2022</b>	<b>30,5</b>	<b>195,9</b>	<b>134,4</b>	<b>360,9</b>
Variations de périmètre	3,6	16,8	15,5	35,9
Dotations	3,0	22,6	17,6	43,2
Cessions – mises au rebut	- 7,1	- 20,1	- 7,6	- 34,7
Autres mouvements	0,1	- 0,3	0,2	0,1
Écarts de conversion	-0,0	0,1	0,4	0,5
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>30,2</b>	<b>215,0</b>	<b>160,5</b>	<b>405,8</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2022</b>	<b>19,9</b>	<b>88,9</b>	<b>32,7</b>	<b>141,5</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>12,3</b>	<b>114,5</b>	<b>37,8</b>	<b>164,6</b>

Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (54,0 M€) correspondent principalement à des agencements et des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 36,3 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 17,7 M€.

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions, des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- constructions : 25 à 30 ans ;
- agencements : 4 à 10 ans ;
- matériels et équipements informatiques : 3 à 8 ans ;
- matériels de transport : 4 à 5 ans ;
- mobiliers, matériels de bureau : 4 à 10 ans.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

## NOTE 9 CONTRATS DE LOCATION

## 9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

<i>(en millions d'euros)</i>	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>31 décembre 2021</b>	<b>665,3</b>	<b>36,3</b>	<b>28,1</b>	<b>4,6</b>	<b>734,3</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions	97,3	8,7	11,2	0,2	117,4
Cessions – mises au rebut	- 108,5	- 6,9	- 10,2	- 0,1	- 125,8
Autres mouvements	- 0,8	0,5	-	-	- 0,3
Écarts de conversion	3,2	- 0,9	- 4,7	- 0,2	- 2,6
<b>31 décembre 2022</b>	<b>656,5</b>	<b>37,7</b>	<b>24,3</b>	<b>4,5</b>	<b>723,0</b>
Variations de périmètre	60,8	38,8	-	0,7	100,3
Acquisitions	132,9	23,7	5,9	0,1	162,7
Cessions – mises au rebut	- 74,8	- 12,4	- 0,7	- 0,8	- 88,7
Autres mouvements	- 0,3	0,2	-	- 0,3	- 0,3
Écarts de conversion	2,8	0,2	-	0,1	3,1
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>777,9</b>	<b>88,4</b>	<b>29,5</b>	<b>4,3</b>	<b>900,1</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>31 décembre 2021</b>	<b>346,5</b>	<b>21,5</b>	<b>20,0</b>	<b>3,2</b>	<b>391,2</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	80,8	9,7	5,0	0,7	96,2
Cessions – mises au rebut	- 100,9	- 6,6	- 9,2	- 0,1	- 116,8
Autres mouvements	- 1,1	- 0,4	-	-0,0	- 1,6
Écarts de conversion	- 0,2	- 0,8	- 4,7	- 0,2	- 6,0
<b>31 décembre 2022</b>	<b>325,1</b>	<b>23,3</b>	<b>11,1</b>	<b>3,6</b>	<b>363,1</b>
Variations de périmètre	28,7	20,3	-	0,5	49,4
Dotations	86,1	14,8	5,7	0,5	107,1
Cessions – mises au rebut	- 62,6	- 12,3	- 0,7	- 0,8	- 76,3
Autres mouvements	- 0,2	- 0,2	-	- 0,3	- 0,7
Écarts de conversion	0,4	0,1	-0,0	0,1	0,5
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>377,3</b>	<b>45,9</b>	<b>16,1</b>	<b>3,6</b>	<b>443,0</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>31 décembre 2022</b>	<b>331,4</b>	<b>14,4</b>	<b>13,1</b>	<b>0,9</b>	<b>359,9</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>400,6</b>	<b>42,5</b>	<b>13,4</b>	<b>0,7</b>	<b>457,1</b>

L'augmentation des droits d'utilisation des biens pris en location en 2023 consistent principalement en de nouveaux batiments en Norvège et en France mais aussi en des renouvellements de contrats, en des revalorisations des loyers versés et en les contrats de location issus des groupements d'entreprises.

**Contrats de location**

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*. La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste éventuellement, s'il le juge raisonnable, de la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en fonction d'une option de résiliation anticipée qui pourrait être mise en œuvre dans le cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

## 9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Courant	Non courant	Ventilation non-courant				
				1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>DETTES FINANCIÈRES DE LOCATION</b>	<b>503,0</b>	<b>110,0</b>	<b>392,9</b>	<b>148,9</b>	<b>61,5</b>	<b>49,0</b>	<b>35,9</b>	<b>97,6</b>

## NOTE 10 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

### 10.1. Résultat net des entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	% de détention 31/12/2023	31/12/2022	% de détention 31/12/2022
Quote-part de résultat d'Axway Software	11,5	31,96 %	- 12,8	31,96 %
Quote-part de résultat de Holocare	- 2,5	66,67 %	- 1,3	66,67 %
Quote-part de résultat de Celescan	- 2,2	50,00 %	- 0,6	50,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>6,7</b>		<b>- 14,7</b>	

### 10.2. Valeur au bilan des entreprises associées

La valeur au bilan des entreprises associées correspond principalement à la valeur des titres Axway Software. Cette dernière varie de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
<b>31 décembre 2021</b>	<b>195,9</b>	-	<b>195,9</b>
Variations de périmètre	-	-	-
Reprise de dépréciation	-	-	-
Opérations sur capital	-	-	-
Dividendes versés	- 2,7	-	- 2,7
Résultat net	- 12,8	-	- 12,8
Écarts de conversion	4,6	-	4,6
Variation du pourcentage d'intérêts	-	-	-
Cession	-	-	-
Autres mouvements	- 3,3	-	- 3,3
<b>31 décembre 2022</b>	<b>181,7</b>	-	<b>181,7</b>
Variations de périmètre	-	-	-
Reprise de dépréciation	-	-	-
Opérations sur capital	-	-	-
Dividendes versés	- 2,7	-	- 2,7
Résultat net	11,4	-	11,4
Écarts de conversion	- 2,3	-	- 2,3
Variation du pourcentage d'intérêts	-	-	-
Cession	-	-	-
Autres mouvements	- 0,6	-	- 0,6
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>187,6</b>	-	<b>187,6</b>

Au 31 décembre 2023, Sopra Steria Group détient une participation de 31,96 % dans Axway Software, sans variation par rapport au 31 décembre 2022. Cette participation ne confère pas au Groupe le pouvoir sur cette filiale et ne lui permet pas de s'impliquer dans la conduite des affaires ou d'influer sur les

rendements variables de cette filiale. Le Groupe exerce ainsi une influence notable et procède à chaque exercice à un réexamen de cette situation. En 2023, aucun événement ou fait n'est venu modifier cette situation.

L'estimation de leur valeur recouvrable est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur de marché (catégorie 1) (*)	182,5	115,1
Valeur de marché nette des coûts de cession	178,9	112,8
Valeur d'utilité	207,3	200,3
Paramètres de calcul des DCF :		
■ Taux d'actualisation	10,0 %	9,4 %
■ Taux de croissance à l'infini	1,8 %	1,8 %
<b>VALEUR RECOUVRABLE</b>	<b>207,3</b>	<b>200,3</b>

(\*) Les titres Axway Software étant cotés, leur juste valeur (valeur de marché) nette des coûts de cession correspond au cours de Bourse diminué des coûts de la vente, qui constitue le premier niveau de juste valeur selon les normes IFRS.

La valeur d'utilité, plus haute des deux valeurs servant à la détermination de la valeur recouvrable, permet de justifier la valeur des titres Axway Software mis en équivalence et inscrits au bilan au 31 décembre 2023.

Le Groupe a fait varier ses hypothèses de 0,5 point, toutes choses étant égales par ailleurs. Ainsi, ni une augmentation du taux d'actualisation de 0,5 point, ni une baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point, ni une combinaison de ces deux facteurs n'aboutiraient à une perte de valeur.

## INFORMATION FINANCIÈRE RÉSUMÉE RELATIVE AU GROUPE AXWAY SOFTWARE

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants	367,6	374,0
Actifs courants	234,8	197,1
Capitaux propres	346,3	327,8
Passifs non courants hors capitaux propres	124,2	119,8
Passifs courants	131,9	123,5
Chiffre d'affaires	319,0	314,0
Résultat net	35,8	- 40,0

### Comptabilisation et dépréciation des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition et leurs valeurs sont ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans leur actif net. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan au poste *Titres de participation mis en équivalence*. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat en *Résultat net des entreprises associées*.

Les titres mis en équivalence constituent un actif unique et doivent être testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.

À chaque date de clôture en présence d'un indice de dépréciation de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession. Si les titres de l'entité associée sont des titres cotés, leur juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au cours de Bourse diminué des coûts de la vente puisqu'il s'agit du prix actuel d'échange de ces titres, en l'absence d'accord ferme de cession.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat en *Autres produits et charges opérationnels*.

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

## NOTE 11 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

## 11.1. Provisions courantes et non courantes

(en millions d'euros)	01/01/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	Ecart de conversion	31/12/2023	Part non courante	Part courante
Litiges	9,8	2,4	5,9	- 2,6	- 3,7	- 0,8	-	11,1	8,6	2,5
Pertes sur contrats	11,7	5,1	7,9	- 8,0	-	18,7	0,2	35,6	8,9	26,7
Risques fiscaux autres que l'impôt	19,8	2,8	3,7	- 5,6	- 0,4	-	-	20,3	20,2	0,1
Restructuration	3,9	1,3	1,0	- 3,0	-0,0	0,1	-0,0	3,2	1,2	2,1
Charges de remise en état des locaux	16,1	1,3	2,4	- 2,9	- 0,2	- 1,1	0,2	15,8	8,7	7,2
Autres risques	37,2	4,1	27,9	- 13,5	- 8,8	- 19,9	0,2	27,2	11,9	15,3
<b>TOTAL</b>	<b>98,5</b>	<b>17,1</b>	<b>48,8</b>	<b>- 35,6</b>	<b>- 13,2</b>	<b>- 3,0</b>	<b>0,6</b>	<b>113,3</b>	<b>59,4</b>	<b>53,9</b>

Les provisions pour litiges couvrent principalement des litiges prud'homains et des indemnités de départ de collaborateurs (4,7 M€ au 31 décembre 2023, contre 2,9 M€ au 31 décembre 2022) et des litiges clients pour le reste majoritairement en France pour 4,7 M€ et chez Sopra Banking Software pour 1,7 M€.

Les provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt sur le résultat concernent essentiellement les risques relatifs au crédit impôt recherche en France.

Les provisions pour restructuration correspondent aux coûts de mesures ponctuelles de restructuration prises principalement en Allemagne (1,1 M€) et en France (2,1 M€).

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des risques clients et projets pour 14,6 M€ (dont 8,2 M€ au Royaume-Uni et 5,3 M€ en Allemagne), des risques contractuels (4,7 M€) et des risques sociaux (3,2 M€).

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et si la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux prétraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

## 11.2. Passifs éventuels

Les passifs éventuels reconnus au bilan résultent du regroupement Sopra-Steria en 2014.

Ils représentent au 31 décembre 2023 un montant de 6,0 M€ après impôt et correspondent à des risques fiscaux et contractuels en Inde.

Dans la mesure où le passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe. Par exception, dans le cadre de regroupements d'entreprises, le Groupe peut reconnaître au bilan un passif éventuel s'il résulte d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

## NOTE 12 FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 12.1 Charges et produits financiers

#### 12.1.1. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'intérêts	6,5	1,3
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>6,6</b>	<b>1,3</b>
Charges d'intérêts	- 29,2	- 10,2
Résultat des couvertures sur endettement financier brut	3,1	0,3
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>- 26,1</b>	<b>- 9,9</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 19,5</b>	<b>- 8,7</b>

La hausse des charges d'intérêts de 19,0 M€ résulte de la hausse de l'endettement moyen de 357 M€ (889 M€ en 2023 contre 533 M€ en 2022) et de la hausse des taux d'intérêt au cours de l'année 2023. Les couvertures de taux ont permis de limiter la hausse du coût de l'endettement financier brut à 16,2 M€.

Le taux moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 2,94 % en 2023 (1,87 % en 2022).

#### 12.1.2. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Gains et pertes de changes</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 0,8</b>
<b>Autres produits financiers</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	- 11,4	- 6,4
Charges d'intérêts nettes sur obligations de retraite	- 1,9	- 0,1
Charges de désactualisation des passifs non courants	- 1,3	- 0,8
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	0,1	2,0
Plus ou moins value sur actifs financiers cédés	-0,0	0,2
Autres charges financières	- 2,5	- 1,6
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>- 17,0</b>	<b>- 6,6</b>
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>- 16,3</b>	<b>- 5,7</b>

La hausse des charges d'intérêts sur les dettes des biens pris en location résulte principalement de l'augmentation du parc immobilier mais aussi des véhicules du fait des regroupements d'entreprises intervenus durant l'exercice. La hausse globale des taux d'actualisation explique principalement l'augmentation des charges d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi des régimes à prestations définies.

### 12.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Équivalents de trésorerie	24,9	13,5
Trésorerie	166,8	342,4
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>191,7</b>	<b>355,9</b>
Concours bancaires courants	- 0,2	0,3
<b>TRÉSORERIE NETTE AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>191,5</b>	<b>356,2</b>

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

L'endettement net, présenté à la note 12.3, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement et autres placements sont constitués de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avances de fonds dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Sur les 191,7 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors concours bancaires courants) au 31 décembre 2023, 95,0 M€ sont détenus par la maison mère et 96,6 M€ par les filiales. Parmi ces dernières, les entités indiennes contribuent à la trésorerie nette à hauteur de 25,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 15,5 M€ au 31 décembre 2022.

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur hors variation de change.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités étant impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans le *Coût de l'endettement financier net*.

## 12.3. Emprunts et dettes financières – Endettement financier net

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	2,3	249,7	252,0	251,9
Emprunts bancaires	133,0	347,0	479,9	56,7
Autres dettes financières diverses	382,8	22,8	405,5	199,6
Concours bancaires courants	0,2	-	0,2	- 0,3
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>518,2</b>	<b>619,5</b>	<b>1 137,7</b>	<b>507,9</b>
Équivalents de trésorerie	- 24,9	-	- 24,9	- 13,5
Trésorerie	- 166,8	-	- 166,8	- 342,4
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>326,6</b>	<b>619,5</b>	<b>946,0</b>	<b>152,0</b>

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts obligataires et bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- les titres négociables à court terme NEU CP ont une échéance inférieure à 12 mois et sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les titres négociables à moyen terme NEU MTN dont les maturités s'étalent à l'émission de un à cinq ans et qui sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

### 12.3.1. Emprunts obligataires

Le 5 juillet 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 250 M€ auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang en deux souches, l'une de 130 M€ à 7 ans assortie d'un taux fixe annuel de 1,749 %, l'autre de 120 M€ à huit ans assortie d'un taux fixe annuel de 2,0 %

### 12.3.2. Emprunts bancaires

Le 22 février 2022, le Groupe a signé, avec ses banques partenaires, un contrat consistant en une facilité de crédit multidevises, non amortissable, liée à la réalisation d'objectifs environnementaux et s'élevant à 1 100 M€. Sa composante ESG ne correspond pas à un dérivé incorporé. Elle est assise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre alignée avec un scénario d'augmentation de la température de 1,5 °C validé par SBTi pour les activités de scope 1 et 2 et partiellement 3. L'objectif est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 68 % par employé en 2028 par rapport à une base 2015. Il est mesuré à chaque exercice et se traduira, en cas de succès, par une réduction de 0,04 % par an de la marge applicable. Par ailleurs, et ce quel que soit l'atteinte de l'objectif, la Société s'engage à verser une contribution annuelle de 0,04% de la marge applicable à des projets durables.

Ce contrat d'une durée initiale de cinq ans comprenait deux options de prorogation d'une année chacune. La première option de demande de prorogation avait été exercée fin 2022 et avait reçu en février 2023 une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité. La deuxième option de demande de prorogation a été exercée fin 2023 et a reçu une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité ce qui fixe l'échéance de cette facilité de crédit au 22 février 2029. A fin décembre 2023, cette facilité de crédit n'est pas tirée.

Le 19 décembre 2023, le Groupe a signé, avec ses mêmes banques partenaires, un contrat de crédit bancaire tiré d'un montant de 400 M€ d'une durée de cinq ans comprenant une tranche amortissable de 280 M€ et une tranche non amortissable de 120 M€. Ce crédit bancaire n'intègre pas de composante ESG.

Par ailleurs, le Groupe dispose de plusieurs financements bancaires bilatéraux non amortissables, certains tirés à hauteur de 67 M€ et d'autres non tirés à hauteur de 75 M€ dont les maturités s'échelonnent de 2024 à 2028.

### 12.3.3. Autres dettes financières

En 2015, le Groupe a mis en place un programme non garanti de titres négociables à court terme NEU CP multidevises non noté dont le montant maximum est de 700 M€. Ce programme fait l'objet d'un dossier de présentation financière disponible sur le site de la Banque de France et dont la dernière mise à jour date de juillet 2023. Le Groupe a été actif à l'émission en 2023 et l'encours moyen du programme de NEU CP a progressé et s'est établi à 392,7 M€ en 2023, contre 133,9 M€ en 2022. L'encours des NEU CP au 31 décembre 2023 est de 366,0 M€ (125,0 M€ au 31 décembre 2022) et se répartit entre NEU CP à taux variable pour 252,5 M€ et NEU CP à taux fixe pour 113,5 M€. Les NEU CP sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

Le Groupe a mis en place en décembre 2017, un programme non garanti de titres négociables à moyen terme NEU MTN dont le montant maximum est de 300 M€. Comme pour le programme de NEU CP, un dossier de présentation financière est disponible sur le site de la Banque de France et a été mis à jour en juillet 2023. Le programme de NEU MTN est rémunéré sur la base de taux fixes ou de taux variables et d'une marge lors de chaque émission. Les échéances vont d'un à cinq ans.

Au 31 décembre 2023, l'encours des NEU MTN est de 10,0 M€ avec une échéance en janvier 2024 (70,0 M€ au 31 décembre 2022). La diminution de l'encours de NEU MTN sur l'exercice correspond à des tombées de 60 M€ qui ont été renouvelées sous forme de NEU CP. Les NEU MTN sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

Au cours de l'année 2023, les dettes financières des entités acquises ont été remboursées à l'exception de financements spécifiques de CS Group dont l'encours au 31 décembre est de 23,1 M€ et d'un financement portant sur une créance de crédit d'impôt recherche pour 12,8 M€.

## 12.4. Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2023		Ventilation par classe d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés	Autres éléments non considérés comme des instruments financiers
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers non courants	73,8	73,8	-	26,8	42,7	-	4,4	-
Clients et comptes rattachés	1 372,4	1 372,4	-	-	1 372,4	-	-	-
Autres actifs courants	515,5	515,5	-	-	382,4	-	7,2	125,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191,7	191,7	191,7	-	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>2 153,5</b>	<b>2 153,5</b>	<b>191,7</b>	<b>26,8</b>	<b>1 797,5</b>	<b>-</b>	<b>11,6</b>	<b>125,9</b>
Emprunts et dettes financières – part à long terme	619,5	619,5	-	-	-	619,5	-	-
Autres dettes non courantes	21,6	21,6	-	-	13,3	-	8,3	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	518,2	518,2	-	-	-	518,2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	354,5	354,5	-	-	354,5	-	-	-
Autres dettes courantes	1 699,2	1 699,2	-	-	1 564,6	-	4,0	130,6
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>3 213,0</b>	<b>3 213,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 932,4</b>	<b>1 137,7</b>	<b>12,3</b>	<b>130,6</b>

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les

instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Des instruments de couverture peuvent être mis en place afin de couvrir les risques de

fluctuation sur les taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde, Pologne et Tunisie.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les créances et dettes d'impôt sur les sociétés ne sont pas des instruments financiers.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	6,5	-	6,5	-	-	-
Total des charges d'intérêts	- 29,2	-	-	-	- 29,2	-
Réévaluation	3,1	-	-	-	-	3,1
<b>GAINS NETS OU PERTES NETTES</b>	<b>- 19,7</b>	<b>-</b>	<b>6,5</b>	<b>-</b>	<b>- 29,2</b>	<b>3,1</b>

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des *swaps* et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

#### a. Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat (*Autres produits et charges opérationnels courants* ou *Autres produits et charges financiers* en fonction de la nature de l'élément couvert). La part d'inefficacité des couvertures est traduite en compte de résultat en *Autres produits financiers* ou en *Autres charges financières*, soit sur

la durée de l'instrument pour les couvertures de nature financières, soit à la date de l'achat ou de la vente couverte pour les couvertures de nature commerciale. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

#### b. Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat, en *Autres produits et charges financiers*.

Les gains et les pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus en *Autres éléments du résultat global* dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les gains et les pertes préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

#### c. Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées en *Autres éléments du résultat global*.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

## 12.5. Gestion des risques financiers

### 12.5.1 Risque de liquidité

La politique du Groupe est, d'une part, de disposer de lignes de crédit largement supérieures aux besoins, et d'autre part, de centraliser la gestion de la trésorerie du Groupe lorsque la législation locale le permet. Ainsi les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère Sopra Steria Group qui porte l'essentiel des financements et des lignes de crédits bancaires du Groupe.

Le Groupe a diversifié ses sources de financements. Il a lancé en décembre 2017 un programme de NEU MTN de 300 M€ en complément du programme de NEU CP de 700 M€ initié en 2015. En 2023, les tombées de NEU MTN de 60 M€ ont été refinancées sous forme de NEU CP soit à taux fixe soit à taux variable.

Au cours de l'année 2023, les opérations de croissance externe ont amené le Groupe à accroître ses émissions de NEU CP dans un contexte de marché marqué par les hausses de taux de la BCE et par une demande accrue des investisseurs pour des NEU CP à taux variable. En décembre 2023, le Groupe a mis en place un crédit

bancaire tiré de 400 M€ et l'encours des NEU CP à fin décembre 2023 s'élève à 366 M€ (125 M€ en décembre 2022).

Par ailleurs, de nouvelles lignes bilatérales d'un montant nominal de 32 M€ ont été négociées en 2023 ce qui porte le montant total des lignes bilatérales à 142 M€, avec des échéances situées entre 2024 et 2028. Au 31 décembre 2023, les lignes bilatérales sont utilisées à hauteur de 67 M€.

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de lignes de financement de 2 099 M€ qui sont utilisées à hauteur de 36 %.

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées est de 1 346 M€ (1 100 M€ de RCF et 75 M€ de lignes bilatérales) auquel s'ajoutent les facilités de découvert non utilisées de 171 M€. Hormis le crédit syndiqué, les crédits bilatéraux et l'emprunt obligataire, le Groupe se finance essentiellement via l'émission de NEU CP (billets de trésorerie court terme) et de NEU MTN. Ces financements se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2023		Utilisation au 31/12/2023		Taux d'utilisation	Échéance	Taux au 31/12/2023
	en M€	en M€	en M€	en M€			
<b>Lignes de financement disponibles</b>							
Emprunt obligataire	250,0	-	250,0	-	100,0 %	In Fine 130M€ 07/2026 120M€ 07/2027	1,87 %
Crédit syndiqué							
Crédit renouvelable multidevises	1 100,0	-	-	-	0 %	02/2029 *	
Emprunt bancaire	400,0	-	400,0	-	100,0 %	tranche amortissable de 280m€ & tranche in fine de 120m€ échéance 12/2028	5,27 %
Crédits bilatéraux	142,0	-	67,0	-	47,2 %	2024 à 2028	0,98 %
Autres	35,8	-	35,8	-	100,0 %	2024 à 2026	3,00 %
Découvert	171,5	-	-	-		N/A	
<b>Total des lignes autorisées par devises</b>	<b>2 099,3</b>	<b>-</b>	<b>752,9</b>	<b>-</b>			
<b>TOTAL DES LIGNES AUTORISÉES EN ÉQUIVALENT €</b>	<b>2 099,3</b>		<b>752,9</b>		<b>35,9 %</b>		<b>3,65 %</b>
<b>Autres financements utilisés</b>							
NEU CP & NEU MTN			376,0			2024	3,50 %
Autres			8,8			2027	
<b>Total des financements par devises</b>			<b>1 137,7</b>	<b>-</b>			
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS EN ÉQUIVALENT €</b>			<b>1 137,7</b>				<b>3,58 %</b>

\* Les deux options d'extension d'un an ont été exercées et ont donné lieu à un accord à l'unanimité des prêteurs en février 2023 et décembre 2023

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages avec un minimum à 0 %, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (*leverage*).

Les taux d'intérêts sur emprunt obligataire de 250 M€ émis le 5 juillet 2019 ont un taux effectif de 1,749 % sur la part à 130 M€ et de 2 % sur la part à 120 M€.

L'emprunt obligataire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent des *covenants* financiers.

Deux ratios financiers sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois :

- le premier, dit ratio de levier (*leverage*), calcule le rapport dette financière nette/EBITDA *pro forma* ;

- le second, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*), calcule le rapport EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier ne doit pas dépasser 3,0 à chaque date de calcul. Le deuxième ratio ne doit pas devenir inférieur à 5,0.

La dette financière nette désigne, sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes et les dettes sur biens pris en location) diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA *pro forma* est le Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans le Résultat opérationnel d'activité avant impact IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 1.6.1). Il est établi sur une base glissante de 12 mois et donc retraité de façon à l'exprimer sur la base d'un périmètre constant sur 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le ratio dette financière nette/EBITDA *pro forma* est respecté, à savoir 1,5 au regard du *covenant* de 3,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	518,2	187,7
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	619,5	320,1
Trésorerie & équivalents de trésorerie	- 191,7	- 355,9
Autres garanties financières	-	-
<b>Dette financière nette (y compris garanties financières)</b>	<b>946,0</b>	<b>152,0</b>
<b>EBITDA <i>pro forma</i></b>	<b>631,6</b>	<b>496,5</b>
<b>RATIO DETTE FINANCIÈRE NETTE/EBITDA PRO FORMA</b>	<b>1,50</b>	<b>0,31</b>

Concernant le deuxième ratio, l'EBITDA *pro forma* est tel que défini ci-dessus et le coût de l'endettement financier net est également calculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2023, le ratio EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 32,31 au regard du *covenant* de 5,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>EBITDA <i>pro forma</i></b>	<b>631,6</b>	<b>496,5</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>19,5</b>	<b>8,7</b>
<b>RATIO EBITDA PRO FORMA/COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>32,31</b>	<b>57,34</b>

Les deux crédits syndiqués sont soumis à des conditions parmi lesquelles figurent un seul *covenant* financier, le ratio de levier (*leverage*), calculé comme pour l'emprunt obligataire sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois, mais uniquement de manière annuelle. Au 31 décembre 2023, ce *covenant* est respecté.

En sus du respect des engagements financiers décrits ci-dessus, les trois principales lignes de financement du Groupe contiennent également un certain nombre :

- d'engagements de faire tout à fait classiques pour ce genre de financement ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable ;
- de clauses de remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en cas de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – *i.e.* Clause de *Market disruption*. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouve exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des paiements au titre de la dette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	252,0	264,0	4,7	4,4	133,6	121,3	-	-
Emprunts bancaires	479,9	566,5	159,7	74,1	79,3	69,1	184,4	-
NEU CP & MTN	376,0	399,1	382,3	-	7,8	8,9	-	-
Autres dettes financières diverses	29,5	28,6	3,5	8,3	7,8	8,9	-	-
Concours bancaires courants	0,2	0,2	0,2	-	-	-	-	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 137,7</b>	<b>1 258,5</b>	<b>550,4</b>	<b>86,8</b>	<b>228,5</b>	<b>208,3</b>	<b>184,4</b>	<b>-</b>
Équivalents de trésorerie	- 24,9	- 24,9	- 24,9	-	-	-	-	-
Trésorerie	- 166,8	- 166,8	- 166,8	-	-	-	-	-
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET CONSOLIDÉ</b>	<b>946,0</b>	<b>1 066,8</b>	<b>358,7</b>	<b>86,8</b>	<b>228,5</b>	<b>208,3</b>	<b>184,4</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2023, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			Total
	Euro	Livre Sterling	Autres	
Emprunt obligataire	252,0	-	-	252,0
Emprunts auprès établissements de crédit	320,3	-	-	320,3
Emprunts auprès établissements de crédit – part < 1 an	159,7	-	-	159,7
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	376,0	-	-	376,0
Autres dettes financières diverses	29,5	-	-	29,5
Concours bancaires (trésorerie passive)	0,2	-	-	0,2
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>1 137,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 137,7</b>

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	24,9	5,4	30,3
<b>POSITION NETTE GLOBALE</b>	<b>24,9</b>	<b>5,4</b>	<b>30,3</b>

Les placements court terme sont gérés par la Direction Financière du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

À taux de change constant par rapport au 31 décembre 2023 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,2 M€.

#### 12.5.2. Risque de contrepartie bancaire

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

L'essentiel des placements financiers du Groupe concerne la maison mère Sopra Steria Group et les filiales en Inde. Les placements financiers sont effectués, soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool.

Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie bancaire dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

#### 12.5.3. Risques de taux

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt en couvrant une partie de la dette financière variable et en plaçant ses liquidités pour une période inférieure à trois mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de *swap* de taux d'intérêt ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

Les contreparties éligibles, tant sur les couvertures de taux que sur les placements, sont des établissements financiers de premier plan, membres du pool bancaire de Sopra Steria. Ces instruments financiers sont gérés par la Direction Financière du Groupe.

Les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère Sopra Steria Group.

Une partie de la dette du Groupe est à taux fixe et comprend le financement EUROPP de 250 M€ à échéance 2026 et 2027 et le crédit bilatéral de 60 M€ à échéance 2024. Ce dernier a été renouvelé début janvier 2024 à taux variable sur une période de 3 ans. Le crédit bancaire tiré de 400 M€ mis en place en décembre 2023 est à taux variable. Pour couvrir les dettes à taux variable, le Groupe a complété en 2023 son portefeuille de contrats de couverture de taux et dispose de couverture de taux à échéances 2024 et 2027, dont le détail est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Justes valeurs				Notionnel	Échéances		
	31/12/2023					< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5/ ans
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant				
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	3,5	2,0	4,4	0,1	400,0	100,0	300,0	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL COUVERTURE RISQUE DE TAUX</b>	<b>3,5</b>	<b>2,0</b>	<b>4,4</b>	<b>0,1</b>	<b>400,0</b>	<b>100,0</b>	<b>300,0</b>	<b>-</b>

La revalorisation en capitaux propres de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres éléments du résultat global*.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeurs au bilan				31/12/2023	Variations de juste valeur			
	31/12/2022	Variations de juste valeur	Variation périmètre	Autres variations		Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
							Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	5,7	- 4,7	-	-	1,0	- 4,5	- 0,2	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMPACT TOTAL AVANT IMPÔT</b>	<b>5,7</b>	<b>- 4,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,0</b>	<b>- 4,5</b>	<b>- 0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	- 50 bp		+ 50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)
Swaps de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-
Swaps de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	- 2,6	0	2,7	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 2,6</b>	<b>0</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>
Soit		- 2,6		2,7

Le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 682,3 M€. Les contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2023 permettent de réduire cette exposition à un montant de 282,3 M€.

L'exposition résiduelle du Groupe au risque de taux est la suivante :

(en millions d'euros)	Taux	31/12/2023	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	24,9	24,9	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux variable	166,8	166,8	-	-	-	-	-
	<b>Taux fixe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Taux variable</b>	<b>191,7</b>	<b>191,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actifs financiers</b>	<b>Total actifs financiers</b>	<b>191,7</b>	<b>191,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts obligataires	Taux fixe	- 250,0	-	-	- 130,0	- 120,0	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	- 60,0	- 60,0	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 407,0	- 56,0	- 56,0	- 63,0	- 56,0	- 176,0	-
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	Taux fixe	- 113,5	- 113,5	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 262,5	- 262,5	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe	- 31,9	- 13,5	- 1,9	- 7,6	- 8,9	-	-
	Taux variable	- 12,8	- 12,8	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Taux fixe</b>	<b>- 455,4</b>	<b>- 187,0</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 137,6</b>	<b>- 128,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Taux variable</b>	<b>- 682,3</b>	<b>- 331,3</b>	<b>- 56,0</b>	<b>- 63,0</b>	<b>- 56,0</b>	<b>- 176,0</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers (exposition brute avant couverture)</b>	<b>Total passifs financiers</b>	<b>- 1 137,7</b>	<b>- 518,2</b>	<b>- 57,9</b>	<b>- 200,6</b>	<b>- 184,9</b>	<b>- 176,0</b>	<b>-</b>
<b>EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE</b>	<b>TAUX FIXE</b>	<b>- 455,4</b>	<b>- 187,0</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 137,6</b>	<b>- 128,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TAUX VARIABLE</b>	<b>- 490,6</b>	<b>- 139,6</b>	<b>- 56,0</b>	<b>- 63,0</b>	<b>- 56,0</b>	<b>- 176,0</b>	<b>-</b>
	Swaps payeurs de taux fixe en Euros	-	-	-	-	-	-	-
	Swaps payeurs de taux fixe en devises	-	-	-	-	-	-	-
Instrument de couverture de taux	Options payeurs de taux fixe	400,0	75,0	125,0	100,0	100,0	-	-
<b>EXPOSITION BRUTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>TAUX FIXE</b>	<b>- 855,4</b>	<b>- 262,0</b>	<b>- 126,9</b>	<b>- 237,6</b>	<b>- 228,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TAUX VARIABLE</b>	<b>- 282,3</b>	<b>- 256,3</b>	<b>69,0</b>	<b>37,0</b>	<b>44,0</b>	<b>- 176,0</b>	<b>-</b>
<b>EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>TAUX FIXE</b>	<b>- 855,4</b>	<b>- 262,0</b>	<b>- 126,9</b>	<b>- 237,6</b>	<b>- 228,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TAUX VARIABLE</b>	<b>- 90,6</b>	<b>- 64,6</b>	<b>69,0</b>	<b>37,0</b>	<b>44,0</b>	<b>- 176,0</b>	<b>-</b>

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- Niveau 2 : données observables : 100 % ;
- Niveau 3 : modèles internes : 0 %.

#### 12.5.4. Risques de change

Le Groupe est soumis à trois grandes catégories de risques liés à l'évolution des cours de change :

- le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisées dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro ;
- le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée ;
- le risque de change financier portant sur l'endettement financier du Groupe en devises (risque lié à la variation de valeur de dettes financières libellées en livre sterling).

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a pour pratique de systématiquement couvrir le risque de change transactionnel présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe.

Une gestion centralisée du risque de change transactionnel a été mise en place avec les principales entités du Groupe (en dehors de l'Inde). Sopra Steria Group intervient comme entité centralisatrice, accorde des garanties de change aux filiales et après *netting* des expositions internes couvre l'exposition résiduelle en utilisant des instruments dérivés.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les expositions transactionnelles en lien avec les plateformes de production du Groupe en Inde, Pologne et Tunisie et certains contrats commerciaux libellés en dollar américain et en couronne norvégienne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers couvrant des éléments bilanciaux trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

Les couvertures sont effectuées sous contrôle de la Direction Financière du Groupe en utilisant des instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang, membres du pool bancaire.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier net du Groupe qui comprend un cashpool notionnel multidevises avec des positions emprunteuses en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan. De la même façon, lors d'une acquisition en Suède, le Groupe a pris une couverture en SEK pour couvrir les besoins de financement de cette entité.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en millions d'euros)	Justes valeurs				Notionnel	Échéances		
	31/12/2023					< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant				
<b>Couverture de juste valeur</b>								
Contrats de change à terme	-	1,3	-	2,5	123,0	123,0	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux futurs</b>								
Contrats de change à terme	0,7	2,3	3,8	1,0	301,2	63,5	237,7	-
Options de change	0,3	1,7	0,1	0,3	37,6	33,0	4,6	-
<b>Instruments non qualifiés de couverture *</b>	-	-	-	<b>0,2</b>	<b>20,1</b>	<b>17,8</b>	<b>2,3</b>	-
<b>TOTAL COUVERTURE RISQUES DE CHANGE</b>	<b>0,9</b>	<b>5,3</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>481,9</b>	<b>237,3</b>	<b>244,6</b>	-

\* Le Groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges opérationnels courants*, à l'exception de la valeur temps et de l'impact des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture classés en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeurs au bilan				31/12/2023	Variations de justes valeurs			
	31/12/2022	Variation de juste valeur	Variation périmètre	Autres Variations		Impact sur le résultat			
						Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
<b>Couverture de juste valeur</b>									
Contrats de change à terme	3,7	- 4,9	-	-	- 1,2	-	-	- 4,9	-
Options de change	-0,0	-	-	-	0	-	-	-	-
<b>Couverture de flux futurs</b>									
Contrats de change à terme	- 0,5	- 1,4	-	-	- 1,8	- 1,4	-	-	-
Options de change	0,6	1,0	-	-	1,6	0,8	-	- 0,3	0,5
<b>Instruments non qualifiés de couverture</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 0,2</b>
<b>IMPACT TOTAL AVANT IMPÔT</b>	<b>3,8</b>	<b>- 5,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1,7</b>	<b>- 0,6</b>	<b>-</b>	<b>- 5,2</b>	<b>0,3</b>

L'exposition au risque de change est la suivante :

#### TRANSACTIONS COMMERCIALES

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	Total
Actifs	40,1	-	87,5	-	1,2	12,7	-	-	4,4	146,0
Passifs	0,7	-	11,9	-	7,7	8,0	-	-	24,1	52,5
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>39,4</b>	<b>-0,0</b>	<b>75,6</b>	<b>-</b>	<b>- 6,4</b>	<b>4,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 19,7</b>	<b>93,6</b>
Instruments financiers de couverture	138,1	25,8	232,1	-	- 12,4	- 1,7	-	- 52,3	1,1	330,8
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>- 98,8</b>	<b>- 25,8</b>	<b>- 156,5</b>	<b>-</b>	<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>-</b>	<b>52,3</b>	<b>- 20,8</b>	<b>- 237,2</b>

#### FINANCEMENTS Y COMPRIS COMPTE COURANT

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	Total
Actifs	284,9	70,8	-	25,4	1,8	1,7	0,1	2,7	31,6	418,9
Passifs	28,3	-	- 10,3	-	-	7,7	16,9	-	-	42,7
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>256,7</b>	<b>70,8</b>	<b>10,3</b>	<b>25,4</b>	<b>1,8</b>	<b>- 6,0</b>	<b>- 16,9</b>	<b>2,7</b>	<b>31,6</b>	<b>376,3</b>
Instruments financiers de couverture *	299,4	-	-	-	-	-	- 18,5	-	-	281,0
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>- 42,8</b>	<b>70,8</b>	<b>10,3</b>	<b>25,4</b>	<b>1,8</b>	<b>- 6,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,7</b>	<b>31,6</b>	<b>95,3</b>

\* couverture d'actif net en devise

#### TOTAL (POSITIONS COMMERCIALES + FINANCEMENTS)

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	Total
Actifs	325,1	70,8	87,5	25,4	3,0	14,4	0,1	2,7	36,0	565,0
Passifs	29,0	-	1,6	-	7,7	15,7	16,9	-	24,1	95,1
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>296,0</b>	<b>70,8</b>	<b>85,9</b>	<b>25,4</b>	<b>- 4,6</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 16,9</b>	<b>2,7</b>	<b>11,9</b>	<b>469,8</b>
Instruments financiers de couverture	437,6	25,8	232,1	-	- 12,4	- 1,7	- 18,5	- 52,3	1,1	611,8
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>- 141,5</b>	<b>45,0</b>	<b>- 146,3</b>	<b>25,4</b>	<b>7,7</b>	<b>0,4</b>	<b>1,6</b>	<b>55,0</b>	<b>10,8</b>	<b>- 141,9</b>

#### ANALYSE DE SENSIBILITÉ

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	
<b>IMPACT NET RÉSULTAT</b>	<b>- 0,1</b>	<b>-0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>-</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,8</b>
<b>IMPACT CAPITAUX PROPRES</b>	<b>- 7,0</b>	<b>2,3</b>	<b>- 8,1</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>2,4</b>	<b>0,8</b>	<b>- 7,9</b>

### 12.5.5. Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations significatives en actions cotées en Bourse hormis les titres Axway Software mis en équivalence (cf. note 10) et les titres CS Group (cf. note 7.1.1).

Au 31 décembre 2023, la valeur des actions propres s'élève à 74,8 M€.

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (1,84 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque action significatif. Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

## NOTE 13 FLUX DE TRÉSORERIE

### 13.1. Variation de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2022	Encaissements/ (Décaissements)	Variations de périètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Emprunts obligataires hors intérêts courus	250,0	-	-	-	-	250,0
Emprunts bancaires hors intérêts courus	60,0	323,6	99,4	-	0,2	483,2
Autres dettes financières diverses hors comptes courants et intérêts courus	199,6	169,0	36,6	-	-	405,3
<b>Emprunts et dettes financières au tableau des flux de trésorerie</b>	<b>509,6</b>	<b>492,6</b>	<b>136,0</b>	<b>-</b>	<b>0,3</b>	<b>1 138,6</b>
Comptes courants	-	- 0,9	-0,0	0,4	0,5	-
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	- 1,4	- 0,2	0,8	-	- 0,2	- 1,1
<b>Emprunts et dettes financières hors concours bancaires courants</b>	<b>508,2</b>	<b>491,6</b>	<b>136,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>1 137,5</b>
Concours bancaires courants	0,3	15,6	- 20,0	2,7	1,2	- 0,2
Valeurs mobilières de placement	13,5	11,9	0,4	- 0,9	-0,0	24,9
Disponibilités	342,4	- 248,8	81,0	- 6,7	- 1,2	166,8
<b>Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie</b>	<b>356,2</b>	<b>- 221,3</b>	<b>61,4</b>	<b>- 4,8</b>	<b>-</b>	<b>191,5</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>152,0</b>	<b>712,8</b>	<b>75,4</b>	<b>5,2</b>	<b>0,5</b>	<b>946,0</b>
<b>Soit une variation de l'endettement financier net</b>			<b>794,0</b>			

L'analyse fournie par le tableau de variation de l'endettement financier net permet d'expliquer les raisons des encaissements et décaissements liés aux emprunts identifiés dans le tableau des flux de trésorerie.

La variation de l'endettement financier net se décompose en indicateurs. Ainsi, le *Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle* résulte du *Résultat opérationnel d'activité* corrigé des dotations aux amortissements et provisions qu'il comprend, ce qui permet d'obtenir l'*EBITDA*, et d'autres éléments sans effet de trésorerie, ajusté des impôts décaissés, des coûts de restructuration et d'intégration décaissés et de la variation du besoin en fonds de roulement. Il se distingue du *Flux net de trésorerie généré par l'activité* du *Tableau des flux de trésorerie consolidés* compris dans les états financiers en page 216 car il ne comprend pas l'effet sur la

trésorerie des *Autres produits et charges financiers* (cf. note 12.1.2.) contrairement au second.

Le *Flux net de trésorerie disponible* (« *Free cash flow* ») se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle corrigé des effets des investissements (nets des cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles réalisés au cours de la période, des loyers décaissés, de l'ensemble des charges et produits financiers décaissables ou encaissables (hors ceux relatifs aux dettes sur biens pris en location) et des contributions additionnelles versées pour faire face aux déficits de certains plans d'engagement de retraites à prestations définies.

Corrigé des flux de trésorerie liés à des opérations de financement, à l'incidence des variations de change sur l'endettement net, il permet d'expliquer la variation de l'endettement financier net.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>548,2</b>	<b>453,1</b>
Amortissements et provisions (hors actifs incorporels affectés)	176,1	144,4
<b>EBITDA</b>	<b>724,3</b>	<b>597,5</b>
Éléments non <i>cash</i>	0,6	0,8
Impôts versés	- 82,6	- 87,8
Dépréciations sur actifs circulants	- 0,2	4,6
Variation du BFR opérationnel courant	44,9	6,1
Coûts non récurrents y compris coûts de réorganisation et restructurations	- 62,8	- 17,8
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>624,2</b>	<b>503,4</b>
Décaissements liés aux investissements en actifs corporels et incorporels	- 100,6	- 94,2
Encaissements liés aux cessions d'actifs corporels et incorporels	6,9	0,1
<b>Variations liées aux opérations d'investissement en biens corporels et incorporels</b>	<b>- 93,7</b>	<b>- 94,1</b>
Loyers décaissés	- 106,0	- 94,5
Intérêts financiers nets (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	- 22,0	- 8,6
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	- 12,3	- 18,9
<b>Flux net de trésorerie disponible</b>	<b>390,2</b>	<b>287,2</b>
Incidence de variations de périmètre	- 1 049,2	- 13,8
Incidence des décaissements sur immobilisations financières	- 16,4	- 10,3
Incidence des encaissements sur immobilisations financières	4,6	1,6
Dividendes versés	- 94,5	- 71,6
Dividendes reçus	2,7	2,8
Augmentations de capital	-	- 0
Rachats et reventes d'actions propres	- 26,1	- 17,5
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	-
<b>Flux net de trésorerie</b>	<b>- 788,8</b>	<b>178,5</b>
Incidence des variations de change	- 5,2	- 3,4
Incidence des changements de méthodes comptables (IFRS 16)	- 0	-
<b>VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 794,0</b>	<b>175,1</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie – ouverture	356,2	216,9
Emprunts et dettes financières (part non courante) – ouverture	- 320,1	- 448,4
Emprunts et dettes financières (part courante) – ouverture	- 188,0	- 95,6
<b>Endettement financier net à l'ouverture</b>	<b>- 152,0</b>	<b>- 327,1</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie – clôture	191,5	356,2
Emprunts et dettes financières (part non courante) – clôture	- 619,5	- 320,1
Emprunts et dettes financières (part courante) – clôture	- 518,0	- 188,0
<b>Endettement financier net à la clôture</b>	<b>- 946,0</b>	<b>- 152,0</b>
<b>VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 794,0</b>	<b>175,1</b>

Le flux net de trésorerie disponible s'est élevé à 390,2 M€ comparé à 287,2 M€ en 2022. Cette amélioration s'explique principalement par une meilleure performance opérationnelle tant en termes de génération d'*EBITDA* que de gestion du besoin en fonds de roulement opérationnel. En outre, la mise en place au Royaume-Uni d'un mécanisme d'ABF pour faire face aux déficits des fonds de pension a permis de réduire le montant des cotisations versées. Ces effets positifs permettent de compenser l'augmentation des coûts non récurrents de restructuration, des charges d'intérêts et des loyers décaissés.

Les décaissements liés aux acquisitions de sociétés, inscrits dans la ligne *Incidence des variations de périmètre*, s'élèvent à 1 049,2 M€. Ceux intervenus en 2023 sont décrits en note 2.1. Ils se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Coût des acquisitions décaissé (hors compléments de prix)	- 975,0	- 17,3
Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises	- 74,2	4,2
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	-	-
Prix de cession des titres consolidés	-	0,1
Trésorerie cédée/Sortie de périmètre	-0,0	- 0,7
Incidence des apports fusions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 049,2</b>	<b>- 13,8</b>

En 2023, il prennent en compte principalement les acquisitions de CS Group, de Tobania et d'Ordina et l'exercice de l'option de vente sur les titres SSCL au Royaume-Uni.

## 13.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie

L'effet sur la génération de trésorerie des éléments du besoin en fonds de roulement lié à l'activité enregistrés au bilan s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet de trésorerie		Impact trésorerie au tableau de flux
						Change	Autre	
Autres actifs financiers non courants	21,0	52,6	- 31,5	- 3,0	- 28,5	0,1	0,1	28,7
■ Autres prêts et créances	16,6	45,2	- 28,5	-	- 28,5	0,1	0,1	28,7
■ Autres actifs financiers non courants	4,4	7,4	- 3,0	- 3,0	-	-	-	-
<b>Actif non courant</b>	<b>21,0</b>	<b>52,6</b>	<b>- 31,5</b>	<b>- 3,0</b>	<b>- 28,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>28,7</b>
Clients et comptes rattachés	1 372,4	1 105,4	267,1	-	267,1	- 1,3	222,6	- 45,8
■ Créances clients	835,3	708,3	127,0	-	127,0	- 1,2	105,4	- 22,8
■ Facture à établir	537,1	397,1	140,0	-	140,0	- 0,1	117,2	- 22,9
Autres créances courantes	515,5	410,6	104,9	4,7	100,2	0,5	108,8	9,1
<b>Actif courant</b>	<b>1 888,0</b>	<b>1 516,0</b>	<b>372,0</b>	<b>4,7</b>	<b>367,3</b>	<b>- 0,8</b>	<b>331,4</b>	<b>- 36,7</b>
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 909,0</b>	<b>1 568,6</b>	<b>340,4</b>	<b>1,7</b>	<b>338,8</b>	<b>- 0,7</b>	<b>331,5</b>	<b>- 8,0</b>
Engagements retraite et assimilés – Passif	- 17,7	- 14,1	- 3,6	-	- 3,6	0,4	- 7,2	- 3,2
■ Autres avantages à long terme	- 17,7	- 14,1	- 3,6	-	- 3,6	0,4	- 7,2	- 3,2
Autres dettes non courantes	- 21,6	- 15,5	- 6,1	- 6,7	0,6	- 0,1	- 0,3	- 1,0
<b>Passif non courant</b>	<b>- 39,3</b>	<b>- 29,6</b>	<b>- 9,7</b>	<b>- 6,7</b>	<b>- 3,0</b>	<b>0,3</b>	<b>- 7,5</b>	<b>- 4,2</b>
Fournisseurs	- 354,5	- 319,1	- 35,4	0,3	- 35,7	- 5,2	- 64,3	- 33,7
Avances et acomptes reçus sur commandes	- 67,4	- 18,2	- 49,2	-	- 49,2	-0,0	- 11,6	37,6
Produits constatés d'avance sur projets clients	- 531,3	- 400,9	- 130,4	-	- 130,4	- 1,7	- 97,2	31,5
Autres dettes courantes	- 1 100,5	- 1 044,1	- 56,4	- 5,3	- 51,0	0,9	- 30,2	21,8
<b>Passif courant</b>	<b>- 2 053,7</b>	<b>- 1 782,4</b>	<b>- 271,3</b>	<b>- 5,0</b>	<b>- 266,4</b>	<b>- 6,0</b>	<b>- 203,2</b>	<b>57,1</b>
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>- 2 093,0</b>	<b>- 1 812,0</b>	<b>- 281,0</b>	<b>- 11,7</b>	<b>- 269,3</b>	<b>- 5,7</b>	<b>- 210,7</b>	<b>52,9</b>
<b>TOTAL BFR</b>	<b>- 184,0</b>	<b>- 243,4</b>	<b>59,4</b>	<b>- 10,0</b>	<b>69,4</b>	<b>- 6,4</b>	<b>120,8</b>	<b>44,9</b>

## 13.3 Autres flux de trésorerie du tableau des flux de trésorerie consolidé

Outre les variations décrites dans le tableau de la variation de l'endettement financier net, le tableau des flux de trésorerie consolidé présenté en page 216 est impacté par les mouvements intervenus au titre des activités de financement. Les encaissements et les décaissements liés aux emprunts et dettes financières comprennent essentiellement le nouveau crédit bancaire de + 400 M€, la variation nette des NEU CP de + 181 M€ et le remboursement des dettes financières issues des acquisitions pour 99,7 M€ (cf. Notes 12.3.2. et 12.3.3.).

## NOTE 14 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### 14.1. Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 215.

#### 14.1.1. Évolution du capital social

Le capital social de Sopra Steria Group s'élève au 31 décembre 2023 à 20 547 701 comme au 31 décembre 2022. Il est composé de 20 547 701 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 €.

#### 14.1.2. Opération sur titres autodétenus

Au 31 décembre 2023, la valeur des actions propres portée en diminution des capitaux propres consolidés s'élève à 95,5 M€ et est constituée de 378 523 actions, dont 221 123 détenues par des trusts anglais inclus dans le périmètre de consolidation et de 157 400 actions acquises par Sopra Steria Group, 11 024 dans le cadre du contrat de liquidité, le reste pour pouvoir servir les éventuels paiements fondés en actions. Cette valeur inclut également, pour 35,4 M€, l'engagement du Groupe d'acquérir sur le marché des titres pour servir ses plans d'attribution gratuite d'actions de performance (note 5.4.1).

Au 31 décembre 2023, les réserves de conversion se décomposent par devise de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Franc suisse	16,0	12,8
Livre sterling	- 85,4	- 92,2
Roupie indienne	- 14,3	- 7,9
Couronne norvégienne	- 31,5	- 26,0
Zloty polonais	- 0,2	- 0,7
Dollar de Singapour	- 0,6	- 0,5
Dinar tunisien	- 3,6	- 3,6
Dollar américain	- 0,2	- 0,4
Autres devises	8,2	10,7
<b>RÉSERVES DE CONVERSION (PART DU GROUPE)</b>	<b>- 111,6</b>	<b>- 107,7</b>

Les autres devises comprennent principalement les réserves de conversion portées par les entreprises associées, essentiellement Axway Software à hauteur de 10,2 M€ (12,5 M€ au 31 décembre 2022).

#### 14.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les contributions en compte de résultat et au bilan des intérêts ne conférant pas le contrôle sont essentiellement liées à la société commune constituées dans la zone géographique Royaume-Uni avec l'administration britannique, NHS SBS, détenue à hauteur de 50 % par le ministère de la Santé et en Allemagne à Sopra Financial Technology GmbH acquise en 2019.

Toutes les actions Sopra Steria Group détenues par la société mère ou une de ses filiales sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

#### 14.1.3. Dividendes

L'Assemblée générale de Sopra Steria Group réunie le 24 mai 2023 a approuvé la distribution d'un dividende ordinaire de 88,4 M€ au titre de l'exercice 2022, soit 4,30 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 31 mai 2023 pour un montant de 87,5 M€, net du dividende revenant aux titres auto détenus.

Le dividende versé en 2022 au titre de l'exercice 2021 s'élevait à 65,8 M€, soit 3,20 € par action.

#### 14.1.4. Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en 1.4.2. § b, les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle au bilan concerne pour l'essentiel la part du ministère de la Santé britannique dans l'actif net de NHS SBS, soit 48,5 M€ et la part des banques du réseau coopératif allemand Sparda dans Sopra Financial Technology GmbH, soit 0,0 M€.

Au compte de résultat, les parts des intérêts ne conférant pas le contrôle représentent principalement 7,9 M€ pour NHS SBS et - 2,4 M€ pour Sopra Financial Technology GmbH.

Les informations financières résumées de NHS SBS et Sopra Financial Technology GmbH sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2023	
	NHS SBS	SFT
Actif non courant	38,5	61,0
Actif courant	97,3	27,1
Passif non courant	1,2	87,2
Passif courant	37,6	- 1,2
Chiffre d'affaires	127,3	161,2
Résultat net	15,8	- 4,9

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux capitaux propres d'une filiale qui ne sont pas attribuables, directement ou indirectement, à la société mère.

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en *Autre passif non courant* (cf. note 7.4.) pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

#### 14.1.6. Objectifs, politique et procédure de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital.

Les actions d'autocontrôle sont détaillées en note 14.1.2.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance du périmètre Sopra Steria (cf. note 5.4.1.).

## 14.2. Résultats par action

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net – part du Groupe en millions d'euros (a)	183,7	247,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	20 547 701	20 547 701
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	326 591	283 129
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d) = (b) – (c)	20 221 110	20 264 572
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION EN EUROS (A/D)</b>	<b>9,08</b>	<b>12,23</b>

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net – part du Groupe en millions d'euros (a)	183,7	247,8
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d)	20 221 110	20 264 572
Effet dilutif des instruments source d'actions ordinaires potentielles (e)	327 302	167 192
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f) = (d) + (e)	20 548 412	20 431 764
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION EN EUROS (A/F)</b>	<b>8,94</b>	<b>12,13</b>

Les modalités de calcul des résultats par action sont décrites ci-dessous.

Les actions d'autocontrôle sont détaillées en note 14.1.2.

Les instruments dilutifs sont présentés en note 5.4.

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de

capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;

- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice et des plans d'attribution gratuite d'actions. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

## NOTE 15 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 15.1. Transactions avec les entreprises associées et sociétés non consolidées

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Transactions de Sopra Steria Group avec le groupe Axway Software</b>		
Ventes de biens et services	0,2	0,1
Achats de biens et services	- 1,1	- 2,2
Créances opérationnelles	-	-
Dettes opérationnelles	- 0,5	- 0,5
Produits financiers	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-
<b>Transactions des filiales de Sopra Steria Group avec le groupe Axway Software</b>		
Ventes de biens et services	8,3	9,4
Achats de biens et services	- 2,4	- 3,0
Créances opérationnelles	0,8	1,5
Dettes opérationnelles	- 1,3	- 2,8
Produits financiers	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-
<b>Transactions de Sopra Steria Group avec la holding Sopra GMT</b>		
Ventes de biens et services	0,2	0,2
Achats de biens et services	- 1,9	- 1,5
Créances opérationnelles	-	-
Dettes opérationnelles	- 0,3	- 0,2
Produits financiers	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-

### 15.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra Steria Group et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste *Titres non consolidés* (cf. note 7.1.1).

## NOTE 16 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 16.1. Engagements donnés liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	19,1	15,8
Autres garanties	15,9	4,2
<b>TOTAL</b>	<b>35,0</b>	<b>20,0</b>

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des garanties bancaires eu égard aux engagements pris dans les contrats clients. Ces garanties représentent 19,1 M€ au 31 décembre 2023 (15,8 M€ au 31 décembre 2022). À ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

Par ailleurs, au titre de ses contrats de location, le Groupe est exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location au 31 décembre 2023 à hauteur de 8,0 M€. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'était pas exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location.

### 16.2. Engagements reçus

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Lignes de crédit non utilisées	1 230,0	1 150,0
Concours bancaires courants non utilisés	171,5	161,5
Autres engagements reçus	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 401,5</b>	<b>1 311,5</b>

Dans le cadre d'un *cash pooling* mis en place en 2012 entre les entités du Groupe et la banque BMG (Bank Mendes Gans), Sopra Steria Group s'est portée garant de ses filiales à hauteur des sommes empruntées.

## NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Le Conseil d'administration du 21 février 2024 a autorisé le projet de cession par Sopra Steria Group de la plupart des activités de Sopra Banking Software à Axway Software. Ce projet s'accompagne également du projet de cession par Sopra Steria Group à Sopra GMT d'environ 3,6 millions de titres Axway sur les 6,9 millions qu'il détient.

Le Groupe a fait le choix de renforcer son développement en Europe dans les services et les solutions du numérique et de concentrer ses investissements sur le conseil et le digital dans ses marchés stratégiques : les services financiers, la défense & sécurité, l'aéronautique, l'espace et le secteur public.

Les activités de Sopra Banking Software qui seraient conservées dans le Groupe à l'issue du projet correspondent aux services ou solutions pour de grandes banques ou institutions financières qui continueront de contribuer au développement du vertical des services financiers.

À l'issue des différentes opérations, le Groupe resterait actionnaire d'Axway Software à hauteur d'environ 11 %.

Sopra Steria Group a consenti une exclusivité à Axway Software et à Sopra GMT pour la négociation de ces opérations. À l'issue de ces négociations, la conclusion d'accords engageants entre Sopra Steria Group, Axway Software et Sopra GMT restera soumise à l'approbation des conseils d'administration des trois sociétés après information-consultation des instances représentatives du personnel des différentes entités, sur la base des rapports des experts indépendants.

La réalisation de ces opérations, prévues avant la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, serait par ailleurs subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique, à l'approbation par l'AMF du prospectus qui sera soumis par Axway Software dans le cadre de son augmentation de capital.

Aucun autre événement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2023.

## NOTE 18 LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>France</b>				
Sopra Steria Group	France	-	-	Société mère
Sopra Steria Infrastructure & Security Services	France	100,00 %	100,00 %	IG
XYZ 12 2016	France	100,00 %	100,00 %	IG
SSG 1	France	100,00 %	100,00 %	IG
Cimpa SAS	France	100,00 %	100,00 %	IG
Cimpa GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
Cimpa Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Cimpa PLM España SL	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Polska	Pologne	100,00 %	100,00 %	IG
Succursale Maroc de Sopra Steria Group	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
2MoRO SAS	France	100,00 %	100,00 %	IG
Galitt	France	100,00 %	100,00 %	IG
Soft-Maint Tunisie	Tunisie	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Reassurance	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Reassurance 2	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
BSSI North America Inc	Etats-Unis	100,00 %	100,00 %	IG
EVA Group Asia Pacific Pte	Singapour	100,00 %	100,00 %	IG
EVA Group HK Ltd	Hong-Kong	100,00 %	100,00 %	IG
Eva Group Canada Think It Efficient	Canada	100,00 %	100,00 %	IG
Eva Maroc Solutions	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
CS Group	France	100,00 %	100,00 %	IG
CS Group France	France	100,00 %	100,00 %	IG
CS Novidys	France	100,00 %	100,00 %	IG
CS Group Romania	Roumanie	99,98 %	99,98 %	IG
CS Group Canada	Canada	100,00 %	100,00 %	IG
CS Group USA	USA	100,00 %	100,00 %	IG
CS Group Germany	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
Moltek Cosultants	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
CS Communication & Systems India	Inde	99,99 %	99,99 %	IG
CS Communication & Systems Emirates	Emirats arabes unis	49,00 %	49,00 %	IG
HE Space Holdings BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
HE Space Operations BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
HE Space Operations GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
HE Space Operations Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
<b>Royaume-Uni</b>				
Sopra Steria Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Services Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Steria BSP Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
NHS Shared Employee Services Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	75,50 %	IG
NHS Shared Business Services Ltd	Royaume-Uni	50,00 %	50,00 %	IG
Sopra Steria UK Corporate Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Shared Services Connected Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Steria Employee trustee company Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Steria Employee Trustee Cie Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Xansa 2004 Employé Benefit -Trust	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
CXPartners	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Graffica Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria ABC Pensions Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria ABC Scottish Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria India Ltd	Inde	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Asia Pte Ltd	Singapour	100,00 %	100,00 %	IG
<b>AUTRE EUROPE</b>				
Sopra Steria SE	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
ISS Software GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Services GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Financial Technology GmbH	Allemagne	51,00 %	51,00 %	IG
IT-Economics GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
IT-Economics Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Benelux	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Assua NV	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Tobania NV	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Python Predictions BV	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Ordina Belgium NV	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Passwerk Cyba	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria PSF Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Succursale Luxembourg de Sopra Steria Benelux	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Ordina Luxembourg SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Succursale Pays-Bas de Sopra Steria Benelux	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
Ordina BV	Pays-Bas	98,09 %	98,09 %	IG
Ordina Holding BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
Ordina Nederland BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
Clockwork BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
Ordina Subscription Management & Utilities BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
Source Power BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria AG	Suisse	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Group SpA	Italie	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Espana S.A.U	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Euskadi SL	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria A/S	Danemark	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria AS	Norvège	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria AB	Suède	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Sweden AB	Suède	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Holding AB	Suède	100,00 %	100,00 %	IG
Bexor LLC	Russie	100,00 %	100,00 %	IG
Eggs Garage AS	Norvège	100,00 %	100,00 %	IG
Eggs Design AS	Norvège	100,00 %	100,00 %	IG
Eggs Design ApS	Danemark	100,00 %	100,00 %	IG
<b>SOPRA BANKING SOFTWARE</b>				
Sopra Banking Software	France	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Steria Services	France	100,00 %	100,00 %	IG
Succursale SBS Corée Sud	Corée Sud	100,00 %	100,00 %	NC
O.R. System Polska	Pologne	100,00 %	100,00 %	NC

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Sopra Financial Solution Iberia SL	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Field Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Cassiopae Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
APAK Group Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software US	Etats-Unis	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Belgium	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Iceland (succursale)	Islande	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Netherlands BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Solutions India Private Ltd	Inde	99,95 %	99,95 %	IG
Sopra Banking Software Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00 %	100,00 %	IG
Beijing Sopra Science and Technology Ltd	Chine	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Morocco	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
Steria Medshore SAS	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
Banking Software Morocco Sarl	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Tunisia	Tunisie	99,99 %	99,99 %	IG
Sopra Software Cameroun	Cameroun	95,00 %	95,00 %	IG
Sopra Banking Software Brasil Ltda	Brésil	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Gabon	Gabon	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Sénégal	Sénégal	100,00 %	100,00 %	IG
SAMIC	Monaco	99,60 %	99,60 %	IG
SAB Méditerranée	Liban	98,00 %	98,00 %	IG
SAB Tunisie	Tunisie	99,99 %	99,99 %	IG
SAB Atlas	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
SAB Pacifique	Polynésie	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Financial Solutions FZCO	Dubaï	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra Banking Software Ireland Limited	Irlande	100,00 %	100,00 %	IG
<b>AUTRES SOLUTIONS</b>				
Sopra HR Software	France	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software SPRL	Belgique	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software Sarl	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software Sarl	Suisse	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software Srl	Italie	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software SL	Espagne	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software Sarl	Tunisie	100,00 %	100,00 %	IG
Sopra HR Software Sarl	Maroc	100,00 %	100,00 %	IG
<b>Holocare AS</b>	Norvège	66,67 %	66,67 %	MEQ
<b>Celescan Ltd</b>	Royaume-Uni	50,00 %	50,00 %	MEQ
<b>CenPROCS Alliance</b>	Allemagne	33,33 %	33,33 %	MEQ
<b>MyDigitalCar GmbH</b>	Allemagne	50,00 %	50,00 %	MEQ
<b>AXWAY</b>	France	31,96 %	31,96 %	MEQ

IG : intégration globale

MEQ : mise en équivalence

NC : non consolidé (les sociétés non consolidées sont considérées comme non significatives)

Aucune entité *ad hoc* n'est contrôlée directement ou indirectement par le Groupe.

## NOTE 19 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros HT)	Réseau Mazars		Réseau Nexia	
	2023	2022	2023	2022
<b>Certification des comptes individuels et consolidés</b>				
Sopra Steria Group	0,5	0,5	0,3	0,3
Filiales intégrées globalement	1,8	1,7	1,0	0,7
<b>Sous-total</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>
<b>Services autres que la certification des comptes (*)</b>				
Sopra Steria Group	0,1	0,1	-	-
Filiales intégrées globalement	0,1	0,2	-	0,1
<b>Sous-total</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>
<b>TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>

(\*) Ces prestations concernent pour l'essentiel des prestations rendues lors de l'acquisition d'entités (« due diligence »).

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Sopra Steria Group,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sopra Steria Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### RECONNAISSANCE DU REVENU SUR LES CONTRATS AU FORFAIT

(Note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Risque identifié

Sopra Steria Group, un des acteurs majeurs de la transformation digitale en Europe, propose des offres globales à forte valeur ajoutée regroupant notamment les activités de conseil et d'intégration de systèmes, l'édition de solutions métiers et technologiques, la gestion d'infrastructures informatiques, la cybersécurité et l'exécution de processus métier.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 5,8 milliards d'euros, dont une part significative au titre des contrats au forfait. Ces contrats se caractérisent par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai.

Comme indiqué dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires de prestations objet d'un contrat au forfait est comptabilisé progressivement (et non à un moment précis), selon la méthode de mesure de l'avancement, dans les deux situations suivantes :

- Les prestations sont réalisées dans l'environnement du client ou valorisent un actif du client. Ce dernier en obtient ainsi le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement.
- Le contrat prévoit des prestations de développement, dans l'environnement du Groupe, d'actifs très spécifiques (solutions par exemple) pour un client, avant leur implémentation sur l'infrastructure de ce dernier. Il prévoit aussi le règlement de leur valeur en cas de résiliation pour convenance (lorsque le client a ce droit). Ainsi, l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur ces prestations sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement, mesuré par différence entre le budget disponible et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer.

Nous avons considéré la reconnaissance du revenu sur les contrats au forfait comme un point clé de notre audit en raison de son importance significative dans les comptes du Groupe et du niveau de jugement et d'estimation requis par la Direction pour la détermination du chiffre d'affaires et du résultat à terminaison de ces contrats.

### Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe et testé les principaux contrôles clés afférents à la détermination du revenu des contrats au forfait.

Pour un échantillon de contrats jugés significatifs en raison de leur impact financier et leur profil de risque :

- Nous avons rapproché les données contractuelles, y compris les éventuelles évolutions contractuelles issues de demandes complémentaires ou de réclamations contractualisées, avec les données de gestion et comptables.
- Nous nous sommes entretenus avec la Direction et les gestionnaires de projet pour apprécier le caractère raisonnable des estimations effectuées par la Direction. Nous avons corroboré l'estimation du montant affecté à la couverture totale des jours restant à effectuer, en particulier par comparaison avec les estimations antérieures et par examen des correspondances avec le client et en apprécier la correcte traduction comptable. Ces travaux intègrent l'expérience acquise au cours des exercices précédents sur des contrats similaires.
- Pour les contrats faisant l'objet de réclamations, nous nous sommes entretenus avec la Direction juridique du Groupe et avons examiné les correspondances avec le client pour apprécier les estimations retenues par la Direction.

Nous avons également mis en œuvre des contrôles de substance sur un échantillon de créances clients et de factures à établir pour apprécier les estimations de la Direction relatives aux perspectives de recouvrement de ces créances.

### COMPTABILISATION DES ACQUISITIONS SIGNIFICATIVES

(Notes 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Risque identifié

Comme mentionné dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a effectué en 2023 l'acquisition des groupes CS Group, Assua NV et Ordina.

La note 2.1 expose les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprise.

Le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;
- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquise, et d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Nous avons considéré la comptabilisation et la présentation de ces opérations comme un point clé de l'audit compte tenu du montant significatif des actifs acquis et passifs repris, ainsi que du jugement nécessaire à l'identification et à l'évaluation de ces actifs et passifs

conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, en particulier l'estimation de la juste valeur des actifs corporels et incorporels.

### Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les éléments juridiques relatifs à ces acquisitions ;
- Apprécier l'application des dispositions de la norme IFRS 3 révisée, et les modalités de mise en œuvre de cette norme (notamment la détermination du prix d'acquisition, l'identification des actifs et des passifs, et l'évaluation du goodwill en résultant) ;
- Analyser le caractère homogène des principes et méthodes comptables des sous-ensembles acquis avec les pratiques du Groupe ;
- Réaliser des diligences sur le bilan consolidé du sous-ensemble acquis en date d'acquisition (filiales significatives et processus de consolidation du sous-ensemble) ;
- A partir des rapports de l'expert indépendant sur l'affectation du goodwill provisoire et avec l'aide de nos propres experts en évaluation, apprécier la nature de ses travaux et conclusions, et les hypothèses retenues lors de la réévaluation des actifs et passifs acquis au regard des critères prévus par les normes comptables applicables.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations financières fournies dans l'annexe relatives à cette acquisition (la détermination du prix, des actifs et des passifs acquis, les informations requises par IFRS 3 révisée, etc.).

### ÉVALUATION ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(Notes 8.1.1 et 8.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 2 668,9 millions d'euros dans les comptes consolidés du groupe, soit 44 % du total de l'actif.

Comme exposé aux notes 8.1.1 et 8.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Le groupe retient une segmentation en UGT homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, du système de pilotage et de reporting de l'information sectorielle. Ces tests de dépréciation sont mis en œuvre à chaque indice de perte de valeur et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Ils consistent à comparer la valeur nette comptable de l'UGT avec sa valeur recouvrable, qui représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour la détermination de la valeur d'utilité de l'UGT, la Direction applique principalement la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) qui implique l'utilisation d'hypothèses structurantes relatives à chaque catégorie d'actif, telles que, notamment, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation qui s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital.

La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, qui représente un montant particulièrement significatif au regard du total du bilan, repose très largement sur le jugement de la Direction, s'agissant notamment du taux de croissance à l'infini retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et la mise en œuvre des tests de dépréciation comme un point clé de notre audit.

**Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur
- Apprécier si le rattachement des actifs aux UGT est exhaustif et conforme aux normes comptables en vigueur
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de détermination des flux de trésorerie futurs en lien avec les données opérationnelles, eu égard au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe et leur cohérence avec les dernières estimations présentées au Conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires
- Apprécier, avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence du taux de croissance à l'infini et du coût moyen unitaire pondéré du capital dans toutes leurs composantes
- Analyser la sensibilité de la valeur d'utilité déterminée par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues, en particulier pour les UGT : France / UK / Banking / Italie / Benelux / Suisse / Allemagne / Nordics / Espagne / SFT / HR.

Enfin nous avons vérifié que les notes 2.1 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée.

**ÉVALUATION ET DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE**

(Note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

**Risque identifié**

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des titres de participation mis en équivalence s'élève à 185,9 millions d'euros dans les comptes consolidés du groupe, soit 3,1 % du total de l'actif. Ces titres correspondent principalement à la participation du Groupe dans la société Axway Software à hauteur de 187,6 M€.

Comme exposé à la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés, des tests de dépréciation sont mis en œuvre à chaque indice de perte de valeur et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Ils consistent à comparer la valeur nette comptable des titres de participation mis en équivalence avec leur valeur recouvrable, qui représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- Les titres d'Axway Software étant cotés, leur juste valeur nette des coûts de cession correspond au cours de Bourse diminué des coûts de la vente.
- Pour la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation mis en équivalence, la Direction applique principalement la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) qui implique l'utilisation d'hypothèses structurantes relatives à chaque catégorie d'actif, telles que, notamment, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation qui s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des titres mis en équivalence est inférieure à la valeur nette comptable.

La détermination de la valeur recouvrable des titres de participation mis en équivalence repose très largement sur le jugement de la Direction, s'agissant notamment du taux de croissance à l'infini retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation mis en équivalence et la mise en œuvre des tests de dépréciation comme un point clé de notre audit.

**Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de détermination des flux de trésorerie futurs en lien avec les données opérationnelles, eu égard au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe, et leur cohérence avec les dernières estimations présentées au Conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires
- Apprécier, avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence du taux de croissance à l'infini et du coût moyen unitaire pondéré du capital dans toutes leurs composantes
- Analyser la sensibilité de la valeur d'utilité déterminée par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés donnait une information appropriée.

**ENGAGEMENTS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

(note 5.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

**Risque identifié**

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France, des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe (Belgique, Norvège). La valeur actuarielle des avantages accumulés au 31 décembre 2023 s'élève à 185,5 millions d'euros.

Le passif net représenté par les engagements de retraite et avantages assimilés est calculé à la date de clôture des comptes sur la base des dernières évaluations disponibles. Compte tenu d'une couverture de ces passifs par des actifs dédiés, dont la juste valeur s'élève à 1 239,1 millions d'euros, le passif net au 31 décembre 2023 s'établit à 167,8 millions d'euros. Les actifs de couverture les plus importants concernent le Royaume-Uni et la France.

L'évaluation des passifs et actifs des régimes de retraite ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert un degré élevé de jugement par la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, les futures augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel, et les tables de mortalité.

La variation de certaines de ces hypothèses peut avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe.

Etant donné les montants que représentent ces engagements et les actifs dédiés à leur couverture ainsi que la technicité requise pour leur évaluation, nous avons considéré ce type d'engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de notre audit.

**Notre réponse**

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi mis en place par le groupe. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée en procédant à :

- L'appréciation des taux d'actualisation et d'inflation afin d'évaluer leur cohérence avec les conditions de marché ;
- L'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses relatives aux augmentations de salaires, aux taux de rotation et de mortalité, pour évaluer leur cohérence avec les spécificités de

chaque régime et, le cas échéant, avec les références nationales et sectorielles concernées ;

- L'examen des calculs préparés par les actuaires externes du Groupe.

Concernant les actifs de couverture dédiés, nous avons également apprécié si les hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation de ces actifs et la documentation apportée par la Direction pour justifier la comptabilisation d'un actif de couverture net étaient appropriées.

Enfin nous avons vérifié le caractère approprié des informations données en note 5.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le Rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le

rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Sopra Steria Group par votre Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2000 pour le cabinet Mazars et du 24 juin 2004 pour le cabinet Aca Nexia.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 24<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Aca Nexia dans la 20<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption, dont respectivement 24 et 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées..

Fait à Paris et à Courbevoie, le 29 février 2024

Les Commissaires aux comptes

### Aca Nexia

Sandrine Gimat  
Associée

### Mazars

Alain Chavance                      Jérôme Neyret  
Associé                                      Associé